



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le vendredi 28 avril 2017 — Vol. 44 N° 75

Étude des crédits du ministère de la Famille (1) : volet
Aînés et Lutte contre l'intimidation

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des relations avec les citoyens

Le vendredi 28 avril 2017 — Vol. 44 N° 75

Table des matières

Aînés et Lutte contre l'intimidation	1
Remarques préliminaires	1
Mme Francine Charbonneau	1
M. Harold LeBel	3
M. François Paradis	3
Discussion générale	4
Documents déposés	21
Adoption des crédits	30
Document déposé	30

Autres intervenants

M. Marc Picard, président

M. Raymond Bernier
Mme Véronique Tremblay
M. Michel Matte
Mme Lise Lavallée
Mme Caroline Simard

Le vendredi 28 avril 2017 — Vol. 44 N° 75

**Étude des crédits du ministère de la Famille (1) : volet
Aînés et Lutte contre l'intimidation**

(Neuf heures vingt-neuf minutes)

Le Président (M. Picard) : À l'ordre, s'il vous plaît!

Des voix : ...

Le Président (M. Picard) : À l'ordre, s'il vous plaît!

Une voix : ...

• (9 h 30) •

Le Président (M. Picard) : Il n'y a pas de problème, on va travailler là-dessus.

Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs téléphones cellulaires.

Aînés et Lutte contre l'intimidation

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Aînés et Lutte contre l'intimidation des crédits budgétaires du portefeuille Famille pour l'exercice financier 2017-2018.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire : Oui, M. le Président. Mme Melançon (Verdun) est remplacée par M. Bernier (Montmorency); Mme Rotiroti (Jeanne-Mance—Viger) est remplacée par M. Habel (Sainte-Rose); Mme Vallières (Richmond) est remplacée par M. Ouellette (Chomedey); et Mme D'Amours est... (Mirabel), pardon, est remplacée par M. Paradis (Lévis).

Le Président (M. Picard) : Merci. Je tiens à informer les parlementaires que, suite à l'adoption d'une motion hier, tout à l'heure, à 10 heures, nous allons tenir une minute de silence, parce qu'aujourd'hui, le 28 avril, c'est la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Donc, nous allons pour les personnes décédées tenir une minute de silence.

Remarques préliminaires

Donc, nous allons débiter par les remarques préliminaires, puis nous allons procéder à une discussion d'ordre général par blocs d'environ 19 minutes, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix des crédits sera effectuée à la fin du temps qui est alloué à l'étude de ce volet. Donc, pour les remarques préliminaires, Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Charbonneau : M. le Président, pouvez-vous me rappeler juste combien de minutes sont accordées aux remarques préliminaires?

Le Président (M. Picard) : 12 minutes.

Mme Francine Charbonneau

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Alors, chers collègues, M. le Président, permettez-moi de vous présenter les gens qui m'accompagnent aujourd'hui et qui feront en sorte que nous serons non seulement complémentaires, mais justes dans les réponses qu'on pourra donner à l'ensemble des questions posées : à ma gauche, ma chef de cabinet, Mme Florence Thivierge; à ma droite, la dame en rose et la sous-ministre en titre, donc, Mme Bérubé, sous-ministre de la Famille, puisque, vous le savez, M. le Président, on est rattachés à ce ministère; et, juste à côté d'elle, le jeune homme, M. Barrette, qui quelquefois chez nous provoque quelques sursauts — puisque, vous le savez, j'ai un collègue qui s'appelle M. Barrette, ça peut être mélangeant — mais Christian Barrette, sous-ministre adjoint, qui travaille auprès du Secrétariat des aînés.

Je salue au passage mon collègue de Rimouski et son compagnon, mon collègue de Lévis, et ma collègue de Repentigny, et nécessairement l'ensemble de mes collègues de ma faction. Donc, j'ai vu le collègue de Chomedey et différents collègues dont je n'ai pas le nom... j'ai le prénom, mais je n'ai pas le nom de la circonscription. Alors, je vais continuer.

L'étude des crédits est une occasion importante pour le ministère de la Famille, puisqu'elle nous permet de mettre en lumière tout ce que nous avons accompli au cours de la dernière année financière pour assurer le mieux-être des aînés du Québec et lutter contre l'intimidation. Les gens qui ont bâti notre société sont riches d'une expérience qui profite à toutes

les générations. Leur action bénévole, leur savoir-faire et surtout leur savoir-être contribuent à rendre un Québec meilleur. Nous sommes donc fiers d'œuvrer pour eux au quotidien.

Avant de vous présenter plus en détail les différentes actions réalisées par le ministère avec les crédits qui lui sont confiés, j'aimerais vous rappeler les responsabilités que j'assume à titre de ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation en vertu de la Loi sur le ministère de la Famille. J'ai comme responsabilités à l'égard des aînés de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et de susciter la participation de la population afin de combattre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge, de promouvoir le développement des liens intergénérationnels, de sensibiliser les instances nationales, régionales et locales aux besoins liés au vieillissement des individus et de la population et soutenir leur action à cet égard, d'encourager la mise en place des services répondant aux besoins et aux intérêts des personnes âgées. Ces responsabilités font en sorte que les gestes posés par le ministère de la Famille en faveur des personnes âgées ont une portée horizontale qui influence la majorité des ministères, en particulier le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que le ministère de la Sécurité publique. Nous travaillons ensemble à faire évoluer nos pratiques et surtout à améliorer les services dont bénéficieront nos aînés. Nous nous réjouissons donc, M. le Président, qu'une attention particulière ait été portée à leur égard dans le budget 2017-2018.

Avec les sommes annoncées, le Québec pourra soutenir les aînés en situation de vulnérabilité tout en permettant aux aînés actifs de s'épanouir dans notre collectivité. Pour que les personnes âgées du Québec puissent vivre dans la dignité et pour accentuer la lutte contre la maltraitance envers les aînés, des investissements additionnels de 25,8 millions de dollars ont été annoncés relativement au prochain Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées. Nous utiliserons ces investissements pour développer les connaissances en matière de maltraitance, accroître l'information, les services et les recours, bien outiller les intervenants et intensifier la concertation entre les acteurs concernés afin de mieux prévenir, repérer et intervenir. Aucune personne âgée ne devrait être victime d'abus, alors nous agissons afin de leur offrir des environnements sécurisants et exempts de toute forme de malveillance.

M. le Président, avec le budget 2017-2018, le gouvernement pourra également bonifier différentes initiatives qui sont menées actuellement auprès des personnes âgées. Au cours des cinq prochaines années, une somme de 13,5 millions y sera consacrée. Ceci nous permettra, notamment, de renforcer le rôle des coordonnateurs régionaux spécialisés en maltraitance, dans le but de faciliter, entre autres, l'implantation des ententes sociojudiciaires à travers le Québec.

Le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui a été lancé en 2010, a été prolongé jusqu'en mars 2017. Les 12 ministères et organismes gouvernementaux engagés dans la lutte contre la maltraitance se sont donné trois grands objectifs avec ce plan, soit de faire connaître et reconnaître le phénomène de la maltraitance, de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions menées par les partenaires ainsi que d'améliorer les connaissances du phénomène de la maltraitance. 39 mesures inscrites dans ce plan nous ont permis d'atteindre plusieurs de ces objectifs, notamment, par une meilleure connaissance des différentes formes de maltraitance et des facteurs de risque qui peuvent y mener. Afin de poursuivre les actions, nous avons travaillé, au cours des derniers mois, à l'élaboration d'un plan d'action pour les années 2017-2022. Dans ce contexte, différentes consultations ont été réalisées auprès de nos partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Ce deuxième plan d'action sera rendu public au cours des prochains mois.

M. le Président, vous le savez, vous avez présidé, on a déposé, le 19 octobre dernier, le projet de loi n° 115, projet de loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. Ce projet de loi propose cinq mesures. Nous aurons sûrement le plaisir d'en reparler ici, dans cette salle. Avec ces mesures, nous souhaitons intensifier la prévention des situations de maltraitance au Québec et permettre aux acteurs concernés d'agir lorsqu'elles sont dénoncées. Des consultations particulières ont été tenues en janvier et en février derniers sur ce projet de loi. Cet exercice démocratique a permis d'enrichir notre réflexion sur le sujet. D'ailleurs, nous avons eu le privilège de déposer des amendements pour faire en sorte de bonifier et de rendre encore meilleur le projet de loi n° 115, qui, je l'espère, fera son chemin avant la fin de la session et, qui sait, d'ici quelques semaines, pourrait être adopté et mis en place partout au Québec. Le projet de loi illustre donc notre volonté d'agir de manière concrète afin d'assurer la sécurité des aînés et des personnes en situation de vulnérabilité.

Un des programmes qui nous tient particulièrement à cœur, le programme Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité. M. le Président, on les appelle communément les ITMAV. Malheureusement, dans notre société, certains aînés de notre société sont souvent seuls et souvent méconnaissent les services qui pourraient leur venir en aide. Donc, M. le Président, le programme ITMAV, auquel je pourrai adresser plusieurs mots, avec le temps, fait en sorte que 122 personnes à travers le Québec travaillent pour accompagner nos aînés et les sortir de l'isolement. 10,8 millions ont été octroyés pour le programme de ceux-ci et font en sorte qu'on peut le bonifier. Je vous rappelle, M. le Président, puisque ça fait quatre ans qu'on le fait ensemble, nous avons des programmes que nous connaissons bien et auxquels nous pourrions adresser quelques questions de part et d'autre de cette table. Je vous en nomme quelques-uns : Québec ami des aînés, affectueusement appelé QADA; Municipalité amie des aînés — les municipalités, qui sont nos premiers partenaires pour le vieillissement de la population — qu'on appelle communément MADA.

• (9 h 40) •

Nous avons aussi plusieurs programmes qui sont en place, mais nous avons surtout annoncé plusieurs mesures. Je reviens quelques secondes sur MADA pour vous dire : M. le Président, on avait un objectif de 860 municipalités ou MRC, nous sommes rendus à 862. Nous avons dépassé l'objectif 2017 et nous ne sommes qu'au mois d'avril. Donc, nous espérons qu'à la fin de cette année nous pourrions annoncer que le Québec est couvert à plus de 90 %, puisqu'en ce moment nous sommes à 90 %.

Plusieurs investissements ont été annoncés par mes collègues, mes partenaires, donc : 69 millions pour accroître le soutien à domicile ont été annoncés par mon collègue de la Santé; ainsi que, pour optimiser et pour les standards

d'hébergement et les soins dans les centres de longue durée, 65 millions; dans les services sociaux, 80 millions sur cinq qui vont renforcer le Programme de soutien aux organismes communautaires; en transport, M. le Président, parce que c'est un partenaire important, 15 millions. À cet égard, des crédits additionnels de 15 millions, soit 3 millions par année, seront accordés au ministère des Transports. Vous voyez, M. le Président, que plusieurs sommes ont été investies.

Je ne vous cache pas que je suis très, très fière de la lutte contre l'intimidation. Vous avez vu les campagnes qui ont été mises à la télévision. Vous connaissez bien le plan et vous savez qu'une de nos grandes fiertés, c'est que le plan de lutte contre l'intimidation n'a aucun regard politique. Il est transpolitique, puisqu'il fait partie de l'ensemble de mes collègues. C'est une volonté qu'on a eue dès le départ et qui s'applique bien depuis trois ans.

M. le Président, je vous assure de ma collaboration, et sachez que nous allons tout faire pour donner les réponses les plus complètes à l'ensemble des intervenants qui poseront des questions.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. Je cède maintenant la parole à M. le député de Rimouski pour une durée maximale de sept minutes.

M. Harold LeBel

M. LeBel : Merci, M. le Président. Salutations à la ministre et à toute l'équipe qui est derrière, à mon collègue de Lévis. C'est toujours impressionnant, comme je disais l'autre jour — j'ai fait les crédits de la Solidarité sociale — de voir toute l'équipe derrière la ministre. On va essayer de poser plusieurs questions.

Mais, moi, dans le fond, ce que je veux dire en partant, c'est l'importance du mandat vis-à-vis les aînés. Il y a des problématiques, il y a des situations que les aînés vivent et qu'on voit de plus en plus à chaque jour. À un moment donné, la ministre parlait de la journée de la marmotte. Il y a de plus en plus de pression sur les municipalités, sur l'État en général à s'adapter au vieillissement de la population, qui n'est pas une mauvaise nouvelle. Le vieillissement de la population, ça peut... et il y a plein de gens qui sont des ressources importantes pour leurs municipalités, leurs communautés, pour le Québec, mais il y a aussi des enjeux qui sont indéniables, par rapport, entre autres, à la santé, par rapport aux milieux de vie, et une ministre responsable des Aînés doit être capable de défendre... ou être la porte-parole de ces situations-là, et c'est là-dessus que je vais questionner, voir, dans le gouvernement, comment on prend compte des réalités des aînés et comment, dans l'État québécois, ces réalités-là sont défendues à partir de différentes causes ou différentes situations.

Rapidement, par exemple, moi, je ne peux pas passer à côté... puis, quand on parle des aînés au Québec, quand on en discute, on revient rapidement aux conditions de vie dans nos CHSLD. On ne peut pas passer à côté de ça. C'est des situations qui touchent tout le monde. Et récemment quelqu'un écrivait... un préposé se mettait à la place d'une personne qui vit en CHSLD et il expliquait un peu sa journée. C'était un texte qui a touché beaucoup de monde, là, qui a été écrit par M. Bottari, qui est un préposé aux bénéficiaires. Tu sais, je ne le lirai pas, le texte, là, vous l'avez probablement lu, tout le monde, mais ça vient nous toucher, là, sur la façon que les aînés en CHSLD peuvent être traités. Quand on dit qu'il y a des préposés qui sont dans des agences de placement qui changent à toutes les semaines, qui arrivent, qui sont amenés à nettoyer les personnes, les personnes ne les reconnaissent jamais à chaque fois, à donner la serviette ou, de temps en temps, un bain quand ils sont chanceux, ce n'est pas... Ce n'est pas de la bienveillance envers nos aînés et c'est une situation qu'on ne peut pas mettre de côté.

Et je pense que la ministre des Aînés a un rôle à jouer, même si on sait que c'est surtout le ministère de la Santé qui travaille auprès de ces personnes-là, mais la ministre des Aînés a un rôle à jouer pour défendre nos aînés qui vivent des drôles de situation, des tristes situations en CHSLD. Ça fait que je vais revenir là-dessus. Je pense qu'on ne peut pas passer à côté de ça. On a des questions à se poser, comme État, et c'est sûr que je vais revenir là-dessus tout en disant, par exemple, qu'entre autres sur le projet de loi n° 115 vous pouvez avoir notre collaboration, on l'a dit depuis le début, puis j'espère qu'il va être adopté, parce qu'à mon avis c'est une avancée puis il faut qu'on le voie comme ça.

Mais, ceci étant dit, il y a des réalités, il y a des situations qu'il faut qu'on soit capables de nommer, capables de dire et qu'on soit capables d'amener des solutions assez rapidement, et je vous poserai des questions là-dessus. Encore là, aussi, je répète, cela ne veut pas dire que, quand on parle d'aînés, on ne parle que de CHSLD, que de vie en CHSLD. Ce n'est pas ce que je dis, mais ce que je dis, c'est : Il ne faut pas éviter ce débat-là. Les gens se posent beaucoup de questions et les gens sont très inquiets sur comment on traite les aînés au Québec dans nos CHSLD. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Lévis pour un maximum de cinq minutes.

M. François Paradis

M. Paradis (Lévis) : Merci, M. le Président. Bien, je prendrai peu de temps, sinon que pour saluer, effectivement, la ministre et toute son équipe.

Content de vous voir là, parce que, et il faut le dire, on a un bel échange quand on tente de faire avancer les choses, je pense qu'il y a une oreille attentive de la part de la ministre, ça fait des discussions qui sont constructives, puis l'avantage de cet exercice-là, c'est justement de pouvoir échanger sur des préoccupations et, j'ajoute et je répète toujours, dans l'esprit d'aller chercher des réponses qui nous permettront d'aller plus loin et de faire davantage. Je salue mon collègue de Rimouski, son équipe également, les collègues du gouvernement. Et, j'irai un petit peu dans le même sens, vous savez, on va poser des questions aujourd'hui, et, l'exercice que l'on fait, bien, je vous le disais, il y a un échange qui doit être porteur. On pourrait faire davantage. On l'a déjà dit, hein? Dans notre dernière rencontre, on s'est dit : Un jour, il faudra aussi s'asseoir tous

ensemble comme ça pour tracer un portrait plus complet puis aller plus profondément dans les besoins, parce qu'ils sont nombreux puis on les connaît, mais on ne peut pas tous les régler d'un coup de baguette magique, malheureusement.

Ceci dit, bien, on aura aussi des questionnements pour tenter de faire avancer des dossiers, pour tenter d'avoir des réponses au profit des aînés. Je sais et je sens que la préoccupation de la ministre est de faire aussi, avec son équipe, des éclaircissements et qu'on comprenne mieux et qu'on pousse davantage, mais j'ai cette même préoccupation-là que le collègue, c'est-à-dire de nous permettre ensemble d'aller plus loin.

Alors, j'ose espérer que ce sera, et j'en suis convaincu, un exercice profitable pour tous et, dans un axe de collaboration, M. le Président, je m'arrête là pour garder le temps pour les questions qui nous permettront d'avancer et d'aller plus loin.

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le député de Lévis.

Discussion générale

Je cède maintenant la parole à M. le député de Rimouski pour une période de 23 min 56 s. Allez-y.

M. LeBel : Merci, M. le Président. Je me posais la question. Je reviens aux relations entre la ministre responsable des Aînés avec la grosse machine du ministère de la Santé. Souvent, si je regarde sur le projet de loi n° 115 sur la maltraitance, la moitié du suivi des cas de maltraitance sont sous la responsabilité du ministère de la Santé, entre autres, puis c'est les cas où les gens voient plus, là, tout ce qui se passe en établissement, et, bon, c'est le ministère de la Santé qui est responsable de ça.

Là, il y a eu un forum. Le ministre de la Santé a mis en place un forum sur les CHSLD, sur les bonnes pratiques. Avec mon collègue de Lévis, on y était. Et vous étiez là aussi, vous avez pris la parole. Je me demandais, dans la préparation du forum, est-ce que vous avez participé à l'élaboration des thèmes, à l'ordre du jour, à l'organisation du forum. Est-ce que vous avez été mis dans le coup au préalable à l'organisation du forum?

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Je connais votre rigueur, c'est pour ça que je vais toujours attendre votre signe, parce que, habituellement, si je commence sans vous, vous allez m'aviser. Ça fait que je vais attendre votre signe avant de commencer à parler.

La question de mon collègue est fort pertinente. Ça revenait un peu à la réponse que je vous donnais sur mon mandat, parce que j'aime le rappeler, mon mandat. On a chacun nos façons de voir, des fois, les façons de faire, mais souvent, quand les questions sont posées, ce n'est pas moi qui se lève pour y répondre, puisque le mandat de mon collègue en Santé prend beaucoup de place à l'intérieur de la fonction de la Santé, avec raison. Pour le colloque qui a été organisé, je vous dirais, ma meilleure réponse pourrait être celle-ci : habituellement, quand le ministère de la Santé organise quelque chose qui touche les aînés, c'est de ministère à ministère, de cabinet à cabinet et de ministre à ministre.

Donc, nécessairement, mon collègue, par le biais de son ministère, consulte mon ministère, on a une collaboration étroite. D'ailleurs, s'il y a autant de gens alentour de moi, ce n'est pas parce que j'ai le plus gros ministère, mais c'est parce que j'ai quelqu'un de chacun de mes partenaires. Donc, vous avez, en arrière de moi, des gens de la Santé, vous avez aussi des gens de tous les autres ministères qui nous accompagnent, parce que, plus souvent qu'autrement, vous le savez, les responsabilités sont partagées. Donc, oui, mon collègue m'a consultée, on a parlé de son colloque.

Pour l'organisation, vous avez compris, parce que vous connaissez bien la machine, c'est-à-dire que l'organisation se fait par les ministères, hein? On s'assure que la vision des ministres est maintenue, mais le ministre de la Santé et des Services sociaux et la ministre des Aînés ont été consultés pour l'élaboration de ce colloque, et c'est pour ça qu'on était présents et actifs au sein de ce colloque-là.

• (9 h 50) •

Le Président (M. Picard) : M. le député.

M. LeBel : Oui, M. le Président. O.K., je comprends, il n'y avait pas de... Sur l'organisation du forum, vous avez été consultés, mais, dans l'organisation du forum, vous n'étiez pas partie prenante, vous avez été comme consultés.

Au lunch du ministre, ici à côté, pour goûter les repas en CHSLD, est-ce que vous étiez présente aussi?

Mme Charbonneau : J'y étais avec fierté. Puis, juste avant de compléter votre question, je vais vous dire ce que je pense, je vais vous le dire. Vous savez, j'ai trouvé ça intéressant surtout parce que vous avez compris que... puis c'est malheureux que vous n'avez pas pris place, parce que je sais que vous étiez là, mais que vous n'y avez pas goûté. Mais, dans l'assiette, il y avait les deux condiments, il y avait l'aspect solide et l'aspect moins solide, pour s'assurer qu'on puisse du moins faire la comparaison.

Mais sachez, M. le député de Rimouski, qu'il aurait été déplorable de faire une activité comme celle-là pour bien faire connaître les services dans un CHSLD. Si on l'avait fait, ça aurait rendu un CHSLD, le temps de l'événement, un cirque et ça n'aurait pas été respectueux des gens qui habitent dans les CHSLD. Donc, on a choisi de le faire à l'extérieur pour pouvoir faire connaître le service puis faire connaître comment on voulait bonifier, améliorer la condition de vie des aînés par un des aspects qui vous touchent beaucoup, puisque vous avez déjà fait un reportage là-dessus, sur l'alimentation, parce que quelquefois ça nous fait plaisir de bien manger.

Le Président (M. Picard) : M. le député de Rimouski.

M. LeBel : Oui, effectivement, effectivement. Mais, si on parle de respect envers les aînés, je pense qu'il ne faut pas tourner ça autour du lunch du ministre, parce que les patates en poudre partout, les repas servis rapidement — en dedans de six minutes, si tu n'as pas le temps de manger, on tire ton repas dans la poubelle — ça, ce n'est pas très respectueux, à mon avis, c'est beaucoup pire que mon absence au lunch du ministre.

On a posé des questions sur l'amélioration de la qualité de l'alimentation des aînés hébergeant en CHSLD. Au ministère de la Santé, on nous refile à vous quand on ne réussit pas, jamais, à savoir exactement c'est quoi, les mesures exactes qui ont été mises en place pour améliorer la piètre qualité des repas dans les CHSLD. Et, entre autres, là-dedans, vous, quel rôle vous avez pu jouer là-dedans, dans ce projet d'amélioration éventuelle?

Mme Charbonneau : L'offre alimentaire, c'est une responsabilité qui décline de la Santé, puis — je sais que je vous fais sourire, parce que c'est souvent la réponse qui arrive, hein? — dans la gestion d'un CHSLD, dans la gestion des services, ça s'attache souvent au ministre de la Santé.

Par contre, je vous le dis parce que c'est important de le comprendre, à chaque fois qu'une mesure arrive par un ministre et que ça passe par le Conseil des ministres, le ministère de la Famille, un, est consulté. Donc, vous avez compris, parce qu'il faut le nommer, hein, le ministère de la Famille, on est rattachés à ce ministère-là. Malgré qu'on ait une entité complètement autonome, on est quand même rattachés à une sous-ministre de la Famille et, de ce fait, on est consultés, on est dans le coup, mais les décisions et les investissements sont faits par le biais de la Santé. J'aimerais ça avoir son budget, mais ce n'est pas le cas. Donc, tout le fonctionnement passe par ce côté-là.

Le ministre de la Santé, en ce moment, avec ma collègue des Services sociaux, moi-même, travaille à trouver des solutions pour améliorer... Puis, vous le dites bien, hein, on a eu des témoignages de gens qui travaillent au quotidien qui nous ont dit : On se sent pressés. On pose des gestes que nous-mêmes, on trouve... manquent de respect auprès de nos gens qu'on sert, parce qu'il y a des problématiques. Et, à la fin du forum qu'on a eu, le ministre a d'emblée annoncé des investissements qui ne mettaient pas des appareils... mais qui mettaient plus de monde sur le terrain pour s'assurer qu'on puisse respecter les aînés dans les services dont ils ont besoin.

Au quotidien, on essaie d'aller plus loin, d'aller avec plus de monde, mais ce qu'on a surtout réalisé, c'est que les gens nous ont dit : Il nous manque du monde sur le terrain, et c'est là-dessus qu'on travaille. Puis mon collègue a déjà annoncé plusieurs millions de dollars, 65, entre autres, pour dire : On va améliorer le sort des aînés en mettant des gens au service des aînés, mais sur le plancher, pas nécessairement en rajoutant des gens en haut de la pyramide, mais des gens qui, dans le quotidien, sont au service...

Le Président (M. Picard) : M. le député de Rimouski.

M. LeBel : On a parlé des repas en CHSLD. Maintenant, si je parle de normes quant au nombre de bains, des bains partiels ou complets qu'une personne hébergée en CHSLD devrait recevoir, est-ce que vous, comme responsable des Aînés, vous avez un point de vue là-dessus? Et comment votre point de vue a été transmis, d'une façon ou d'une autre, au ministre de la Santé?

Mme Charbonneau : Vous me faites sourire ce matin, parce que je m'attendais à ce que ce soit mon collègue de Lévis qui me parle de bains, mais, ceci dit, il va sûrement y revenir aussi.

Alors, voici le constat que je vous ferais, puisqu'on a souvent parlé des tournées qui sont faites par des collègues et qui se promènent, mais, dans le quotidien d'une ministre responsable de la Condition de vie des aînés, j'ai fait le tour de plusieurs CHSLD. D'ailleurs, dans chacune des régions que je vais, je m'assure de faire les trois services, un CHSLD, une résidence pour semi-autonomes puis une résidence autonome, pour voir vraiment comment on peut amener à améliorer chacune des conditions de vie des gens. Vous savez, au moment où on a fait le forum, les P.D.G. étaient présents... de chacun des CISSS et des CIUSSS et ont pris des engagements pour l'amélioration de la condition de vie des aînés. Mais, quand vous me demandez, moi, ministre des Aînés, de par toute mon équipe, comment on regarde la problématique... bien, on est beaucoup en conversation avec le ministre de la Santé, parce que, les aînés, ce qu'ils nous disent — et les messages sont importants — c'est : On n'est pas tous pareils, Mme la ministre, on ne veut pas tous la même chose. J'ai rencontré des aînés qui m'ont dit : Je ne veux pas avoir un bain avec un inconnu, je ne veux pas que ce soit un inconnu qui me traite, je veux que ce soit quelqu'un que je connais, donc j'aimerais ça que ce soit ma fille, j'aimerais ça que ça soit... Pour certains hommes : J'aimerais mieux que ça soit mon garçon. Pour d'autres, c'est : Moi, prendre un bain, ça désorganise, ça m'enlève... puis il faut que je sois levé par une machine, donc j'aimerais mieux avoir une toilette différente. Parce qu'on parle des bains, mais il ne faut pas oublier que la toilette des aînés est faite à tous les jours, l'hygiène des aînés est faite à tous les jours.

Donc, il faut être capables d'adapter le système au goût de chacune des personnes, dans la capacité de ce qu'on est capables de faire. Et, de ce fait, quand vous me demandez mon opinion, je pense qu'il est important de pouvoir héberger nos aînés dans un lieu sain et sécuritaire et de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins qu'ils ont. Et, si pour eux un bain par semaine, c'est suffisant, ça leur revient. S'ils en veulent deux, ils devraient y avoir accès. Et, s'ils veulent... puis là, je vous le dis, là, c'est un défi, ça, s'ils veulent que ce soit quelqu'un de la famille... on a quelquefois de la difficulté à cause des assureurs, mais on devrait avoir accès à une hygiène dans l'environnement qui nous rendrait plus confortables.

Le Président (M. Picard) : M. le député de Rimouski.

M. LeBel : En tout respect, Mme la ministre, si on comptait les tours des ministres ou des députés dans nos CHSLD pour aller voir des bonnes pratiques puis si on disait : Au nombre de tours, ça devrait s'améliorer, ça devrait

s'améliorer, parce qu'il y a beaucoup de ministres puis de députés qui tournent... mais ça tourne, puis ça tourne, mais il n'y a pas de résultat.

Je vous le rappelle, il y a eu une commission parlementaire là-dessus dont mon collègue de Lévis faisait partie, peut-être vous aussi, qui a fait une tournée des CHSLD. Le ministre a fait des forums dans les CHSLD. Le ministre a fait des lunchs sur les CHSLD. La députée de Crémazie fait des tournées, a été mandatée pour tourner sur les CHSLD. La ministre dit qu'elle tourne sur les CHSLD. Bien, on visite les CHSLD, mais moi, je pense qu'il n'y a pas de résultat dans l'amélioration de la qualité de vie des CHSLD.

Ce que je voudrais savoir, c'est, comme ministre des Aînés... puis votre équipe derrière vous, on peut bien jaser entre ministères, là, se donner des coups de téléphone, mais est-ce que vous avez fait des enquêtes, des recherches, est-ce que vous avez déposé des documents sur la situation des aînés en CHSLD? Est-ce que vous avez documenté vos réflexions? Est-ce qu'il y a des gens dans votre ministère qui sont là-dessus, responsables d'analyser, de se faire une tête sur la situation des aînés pour mieux les défendre, puis déposer des mémoires au Conseil des ministres, déposer des documents à vos collègues? On peut bien se parler dans les corridors, on peut se parler au conseil des...

Le Président (M. Picard) : ...

M. LeBel : Oui?

Le Président (M. Picard) : Nous allons tenir une minute de silence. Je dois vous interrompre quelques...

M. LeBel : Parfait.

Le Président (M. Picard) : Donc, hier, à l'Assemblée, il a été décidé que l'Assemblée nationale observe une minute de silence afin d'honorer la mémoire des personnes décédées ou blessées au travail, en ce 28 avril. Donc, je vais demander à tout le monde de se lever pour une minute de silence, s'il vous plaît.

• (10 heures — 10 h 1) •

Le Président (M. Picard) : Je vous remercie. M. le député de Rimouski.

M. LeBel : Si je continue, c'est... j'ai vu dans le livre des crédits que vous avez tenu des «focus groups», là, pilotés par Léger Marketing, je pense, j'ai vu ça à quelque part, avec les municipalités, avec... Bon, j'ai l'impression que, quand on fait des «focus groups», c'est se faire une tête, essayer de voir des... Si vous l'avez fait dans ce cas-là, je me demande : Est-ce que vous avez — je répète ma question — dans votre ministère, fait des recherches ou fait des enquêtes, documenté la situation de nos aînés et la vie de nos aînés en CHSLD, dans le réseau?

Est-ce qu'il y a des enquêtes qui existent, des recherches que vous avez déposées au ministre de la Santé?

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : M. le Président, je vais m'adresser à vous, puis, quand je fais ça, c'est parce que je réponds quelque chose qui ne me plaît pas, et je vais m'adresser à vous pour vous dire que c'est un peu réducteur que de dire que des conversations entre ministres se font dans le corridor.

C'est un peu réducteur de dire qu'un coup de téléphone, c'est suffisant pour parler d'un dossier. Il faut vraiment bien comprendre, puis je suis sûre que mon collègue le comprend, parce qu'avant d'être député il se promenait avec du monde qui se jasaient dans les corridors puis qui se donnaient des coups de téléphone. Mais parler entre ministres, c'est aussi s'asseoir au Conseil des ministres puis lever le ton pour parler des aînés puis les défendre, c'est aussi demander des rencontres avec les ministres pour pouvoir faire en sorte qu'on peut aller plus loin dans la conversation. Donc, je comprends que mon collègue comprend dans ma futilité de réponse que, quand je dis que j'interpelle mes collègues, ça peut sembler un peu léger, mais c'est toujours avec une volonté de pouvoir faire avancer les dossiers. Puis, quand je m'assois avec un collègue, qu'il soit à la Justice, à la Sécurité publique ou à la Santé, il sait fort bien que le sujet sera ardu et que je vais enfoncer le clou pour parler des aînés de plus en plus. D'ailleurs, on le voit dans le budget, plusieurs sommes ont été déclinées dans différents ministères, parce qu'on fait valoir l'apport des aînés.

Maintenant, pour le fait d'avoir des documents qui sollicitent, hein... ou qui viennent parler de la condition de vie des aînés dans les CHSLD, personnellement, dans mon cabinet, il n'y a pas un document qui se précipite vers ça. Je vous le dis comme ça, parce que, quand on fait le tour, quand on va plus loin, ce ne sont pas nécessairement des recherches que je fais ou des grandes études approfondies. Par contre, je vous rappelle, parce que vous l'avez rencontrée, Marie Beaulieu, de la Chaire de recherche sur la maltraitance. Il y a aussi la Chaire de recherche... j'oublie le nom, Antoine-Turnel, de l'Université Laval, à qui on demande des avis. On a des partenaires complémentaires, hein? Vous avez vu que, dans les caméras, on a fait affaire avec Me Ménard pour être capables d'aller plus loin puis de chercher plus loin. Puis, s'il y a un grand défenseur de différents aspects de la qualité de vie des aînés, c'est bien M. Ménard.

Mais je n'oublie pas non plus les gens qui travaillent avec nous puis, je vous le dis parce que vous les connaissez bien, vous en avez par chez vous, la FADOQ, l'AQDR, les tables de concertation. Ce sont tous des gens qui, au quotidien, nous interpellent puis font en sorte qu'on peut améliorer la condition de vie des aînés.

En ce qui a trait à un sondage très précis par rapport à la condition de vie des aînés, on travaille, en ce moment, à une réflexion pour aller voir comment on peut aller voir, mais souvenez-vous, M. le député, qu'à l'intérieur des CHSLD souvent c'est des gens qui ont des ententes par le curateur. Il y a des gens qui répondent pour eux. C'est un petit peu plus

difficile d'aller chercher les ententes de principe, parce qu'ils sont chez eux en CHSLD. Donc, on peut faire une recherche par rapport à l'emploi, par rapport aux employés, mais, par rapport à l'intervention auprès du résident lui-même, c'est un petit peu plus complexe. Mais on est en train de regarder comment on peut faire pour aller chercher plus d'informations et faire en sorte qu'on peut guider notre collègue en Santé sur la condition de vie encore plus loin.

Le Président (M. Picard) : M. le député de Rimouski.

M. LeBel : Merci, M. le Président. Je ne doute pas de l'énergie que la ministre peut avoir à monter le ton devant ses collègues ou à expliquer, à défendre les aînés. Ce que dis, pour avoir déjà vécu dans la machine : Je sais ce que c'est. Quand tu as des comités interministériels, quand tu analyses des projets de collègue, bien, habituellement, ta machine, tes gens avec toi, bien, analysent tout ça, déposent des documents, influencent, disent : Nous autres, on pense que ça devrait être corrigé comme ça, parce que là-dedans il y a une clientèle. Pour l'avoir fait sur la lutte à la pauvreté, tu sais, je sais ce que c'est.

Et c'est ce que je posais comme question, je disais : Est-ce que, dans une situation, là, qui est jasée partout au Québec, là, la vie de nos aînés en CHSLD... je me demandais si la ministre des Aînés, via son équipe, avait documenté ou avait déposé des mémoires ou des documents à ses collègues, entre autres au collègue de la Santé, pour dire : Bien, dans les CHSLD, nous autres, dans le monde des aînés, dans mon mandat de défendre les aînés, bien, j'ai analysé ça avec mes fonctionnaires et avec mes partenaires et je vous dépose le document qui me dit... Bon, là, je comprends que ça ne s'est pas fait comme ça, ça s'est fait autrement, j'aurais aimé mieux que ça se fasse comme ça. Mais, un peu dans la même situation, mais sortons du milieu de la santé, récemment s'est tenu un rendez-vous sur la main-d'oeuvre à Québec et piloté par le premier ministre, piloté par le ministre de l'Emploi, la Solidarité sociale. Je ne me souviens pas de vous avoir vue là, à ce rendez-vous-là. Dans la situation des travailleurs aînés, il y a des préoccupations. Et, dans le rendez-vous, je le dis, là, on a touché plein de thématiques, mais la thématique des travailleurs plus âgés n'a pas été discutée. Ça n'a pas fait partie de la discussion de ce rendez-vous sur la main-d'oeuvre. Dans ce cas-là aussi, est-ce que la ministre des Aînés, et son équipe, est consultée avant qu'un rendez-vous se fasse... du genre?

Est-ce que vous participez à des tables interministérielles pour donner votre point de vue sur l'organisation du rendez-vous, entre autres, dans ce cas-là, de la main-d'oeuvre et sur l'importance de prendre compte de la situation des travailleurs aînés? Est-ce que vous avez participé à l'élaboration de ce rendez-vous?

Mme Charbonneau : Je vous dirais que c'est mon collègue qui l'a en majorité élaboré, hein, parce que c'était une responsabilité qui découlait de lui. Par contre, la sous-ministre a été présente toute la journée pour parler de travailleurs d'expérience. On les appelle comme ça dans le monde de mon collègue parce que ça les identifie mieux. Puisqu'un travailleur aîné, ça ne concorde pas avec l'ensemble des politiques qui sont déjà là, donc on appelle ça un travailleur d'expérience. D'ailleurs, a découlé, par la suite, une volonté de mettre en place un guide des bonnes pratiques et un outil de sensibilisation pour les travailleurs d'expérience qui va sortir en automne 2017, suite au colloque que mon collègue a fait, et qui fait en sorte que, accompagnés de nos partenaires, hein, parce que la FADOQ est dans le coup avec nous pour être sûre qu'on peut le distribuer encore plus loin, on fait un document qui va venir non seulement donner de l'information aux travailleurs d'expérience, mais surtout à l'employeur pour l'inciter à pouvoir garder son monde le plus longtemps possible.

Là-dessus, je vous fais une parenthèse — on va sûrement se le rappeler une couple de fois en se parlant : la société, en ce moment, est en train de prendre un virage exceptionnel. Le Québec de demain, de 2023, la colonne sera inversée, il y aura plus d'aînés que de jeunes. Nous serons, chers collègues, plus populaires que les jeunes d'aujourd'hui. Je vous le dis avec un petit sourire, parce que je considère que les aînés se calculent à partir d'un certain âge et nous en sommes et nous en faisons partie, nous, les collègues qui travaillons ensemble.

De ce fait, la société devra s'ajuster à cet aspect, et les travailleurs d'expérience seront sollicités, et les employeurs devront garder ces gens-là dans leurs milieux de travail le plus longtemps possible, si c'est le goût qui leur est confié.

• (10 h 10) •

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le député.

M. LeBel : Quand vous parlez que c'est la sous-ministre qui était là, c'est la sous-ministre à la Famille, qui y participait?

Une voix : ...

M. LeBel : O.K.

Mme Charbonneau : Je dois vous dire que la... pas la sous-ministre adjointe, le titre de Mme Lucie, c'est : la sous-ministre adjointe aussi qui... Son titre exact, à Mme Lucie, c'est?

Une voix : ...

Mme Charbonneau : Aux Politiques. Elle était là aussi, donc, pour s'assurer que notre opinion... parce que, oui, on l'appelle la sous-ministre de la Famille, mais sous sa juridiction il y a la Famille et les Aînés.

M. LeBel : O.K. Mais, je comprends, si on a nommé une ministre responsable des Aînés, c'est qu'on voulait aussi donner un signal qu'on voulait s'occuper aussi des aînés. Je posais la question par rapport à la main-d'oeuvre pour voir un

peu où est défendu, dans l'organisation d'un forum ou d'un rendez-vous du genre importants, où est défendu... qui prend la parole pour les aînés. Ce que vous me dites : C'est un peu intégré à travers le mandat du ministère de la Famille.

Dans l'étude des crédits sur la Solidarité sociale, le ministre, l'autre jour, nous a déposé une série de comités ministériels où il fait partie. Je voulais juste vérifier, les Aînés, est-ce qu'ils sont membres de... Il y a un comité interministériel sur l'action communautaire. Ce que je regarde, c'est... je pense que la Famille est là, mais je ne vois pas le Secrétariat à la condition féminine. Je n'ai pas vu : Le Secrétariat aux aînés est membre de ce comité-là. Il y a un comité sur le transport bénévole. C'est un comité qui se réunit quatre fois par année. Encore là, je ne vois pas ni la Famille ni... mais, quand on parle de transport bénévole, pour les aînés, c'est hyperimportant, les centres d'action bénévole, puis on sait ce qu'ils font. J'ai un comité sur l'accès aux services pour les personnes handicapées. Encore là, je vois «MF». Il y a un comité sur l'homophobie. Ça, je ne vois pas personne. Il y en a plein, de comités ministériels. Il y a un comité en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle aussi. Je me demande, dans ces comités-là... Il y en a un autre sur le plan de lutte à la pauvreté puis à l'exclusion, puis on sait, tout le monde, qu'au niveau des aînés la pauvreté par rapport aux aînés, c'est une situation qui existe. Je peux en nommer plein.

Je me demande si les Aînés, pas la Famille au complet... mais, les Aînés, où ils sont dans ces comités ministériels là. Est-ce que vous faites partie directement de ces comités ministériels là, qui ont un impact sur la vie des aînés? Vous me voyez venir. Dans le fond, ce que je veux savoir, c'est... Quand vous prenez la parole, vous avez une opinion sur les aînés, vous la passez. Mais je connais la machine gouvernementale, je connais les comités ministériels, je sais quand ils se réunissent. Il faut les défendre aussi dans ces... de comité là. Et je veux savoir c'est où, votre place, là-dedans, comme organisation, pas organisation fondue dans la Famille, mais comme organisation qui parle des aînés.

Elle est où, votre place, dans ces comités ministériels là?

Le Président (M. Picard) : Il reste 20 secondes, Mme la ministre.

Mme Charbonneau : On est partout, M. le Président, on est partout, puis ça passe par différentes personnes de mon organisation. Vous avez vu l'équipe qui est en arrière de moi, elle bourdonne à tous les jours. Est-ce que la ministre des Aînés est dans tous les comités? Pas la personne. Mais son équipe, qui connaît très bien sa vision, elle est là, elle participe par ses trois sous-ministres adjoints ou par l'ensemble de ses fonctionnaires qui peuvent y être aussi.

Le Président (M. Picard) : Merci. Maintenant, nous allons du côté de la partie gouvernementale. M. le député de Montmorency, 19 minutes.

M. Bernier : Bon matin, M. le Président. Je veux vous remercier du geste qu'on a posé tout à l'heure à 10 heures. Je vais prendre 30 secondes sur ça.

Dans ma vie passée, j'ai travaillé dans la fonction publique du Québec et j'ai été responsable de santé et sécurité du travail à Saint-Romuald, justement dans votre circonscription, et j'ai eu à vivre des événements où des travailleurs sont morts. Je me souviens une mise en eau, à Saint-Romuald, dans une usine d'épuration, où deux travailleurs sont morts, sont décédés. Et, la traversée sous-fluviale également, une locomotive s'était emballée, et deux travailleurs sont décédés également. Et, quand ces moments-là arrivent, les familles, les conjoints, ces gens-là vivent ces événements-là et ils sont marqués pour la vie. Donc, d'avoir une pensée aujourd'hui pour tous les travailleurs du Québec qui, malheureusement, ont un accident de travail. Bien sûr, on peut ne pas en périr, mais on peut demeurer avec des séquelles importantes, et ça, ça change complètement la vie des gens. Donc, qu'on puisse y réfléchir aujourd'hui par rapport aux actes que nous posons dans notre travail. Nous, bien sûr, à l'Assemblée nationale, c'est différent, on n'est pas nécessairement exposés à des dangers à chaque heure, à chaque minute, c'est différent, mais, dans des travaux au niveau de la construction ou dans différents domaines, c'est difficile. Donc, je voulais souligner cet événement-là ce matin, et c'est important d'y penser. Merci. Je ferme la parenthèse sur ça.

Donc, je suis très heureux d'avoir l'occasion, ce matin, de participer à cette étude de crédits. Pourquoi? Parce que c'est, et certainement pour chacun d'entre nous, dans nos circonscriptions électorales, une des grandes responsabilités que nous avons, de travailler et de collaborer avec l'ensemble des organisations qui sont près des aînés.

Je veux saluer Mme la ministre. Mme la ministre, je suis témoin du travail que vous accomplissez, de votre présence également dans différentes organisations, des colloques, sur le terrain, également auprès des organismes. Je veux vous féliciter pour ce que vous faites. Je veux féliciter vos gens qui sont avec vous ce matin, qui sont nombreux. Et l'initiative de créer une ministre responsable des Aînés vient d'un gouvernement libéral, et je veux le souligner, je pense que c'est important de le faire, de façon à conscientiser l'ensemble des gens et notre société à nos responsabilités, nos responsabilités que nous avons envers les aînés.

Qu'est-ce qui a changé dans notre société au cours de ces années qui fait qu'aujourd'hui on se doit d'être davantage préoccupés et on se doit d'avoir des organismes? Si on regarde dans le passé, les familles étaient composées de nombreuses personnes : les couples avaient plusieurs enfants, cinq, 10 enfants. Donc, il y avait, ce qu'on peut dire, de la relève pour s'occuper des gens, il y avait beaucoup de personnes autour de la famille, autour des aînés. Aujourd'hui, les couples ont un, deux, trois enfants; quatre, assez exceptionnel. Donc, la société a un rôle à jouer maintenant pour suppléer à ces situations-là. Combien d'entre nous, dans nos comités, avons eu à visiter des CHSLD, des foyers, des logements où on retrouve des aînés dans des situations difficiles? Et notre rôle, à ce moment-là, comme députés, c'est, bien sûr, d'essayer d'apporter le soutien et l'aide nécessaires et surtout d'aider et de supporter les organismes qui sont présents dans nos milieux.

J'ai eu, la semaine dernière, vendredi passé, à participer à un événement avec le Centre d'action bénévole Aide 23, de Beauport, où on soulignait justement l'ensemble des organismes qui aident à la communauté, pas seulement au niveau

des aînés. On le fait également en ce qui regarde les jeunes, en ce qui regarde les gens malades, en ce qui regarde les gens en difficulté dans la vie, mais l'aide aux aînés est certainement l'une de leurs priorités, O.K.? Dans des situations où la personne aînée a besoin de soins de santé, a besoin de se rendre dans un centre hospitalier, parce qu'elle vit chez soi, et ça, tant mieux, tout le monde le souhaite — moi, ma mère a vécu chez elle jusqu'à son décès, mais on s'était assurés qu'il y avait un proche qui la suivait — mais, à ce moment-là, il y a du transport. Dans plusieurs cas, c'est du transport qui est nécessaire pour aller rencontrer les médecins, aller rencontrer les gens qui vont donner les services. Dans d'autres cas, c'est l'aide à la popote. Pourquoi? Parce que, dans des cas, la personne est malade et est incapable de se faire à manger, et là ce n'est pas seulement que de la patate en poudre, mais c'est pas du tout. Si on n'a pas quelqu'un qui vient les aider puis qui vient les accompagner dans ces circonstances-là, les gens, ils passent tout droit. Dans d'autres cas, c'est de l'écoute, simplement, de l'écoute, c'est également de l'aide à l'hygiène. C'est important, l'aide à l'hygiène, et également les collègues l'ont souligné puis ils vont continuer également à le souligner. Et soyez certains qu'on est tous — on est tous — sensibles, chacun d'entre nous, et, si, comme députés, on ne l'est pas, sensibles, on n'est pas à la bonne place, on n'est pas à la bonne place.

On se doit d'être sensibles et d'aider et de supporter ces gens-là. Moi, c'est une de mes premières préoccupations. Vous savez, les fins de semaine puis la semaine, quand on a des activités avec les clubs d'âge d'or, ou les clubs d'aînés, ou les clubs de marche dans, peu importe, toutes les organisations, moi, c'est toujours dans mon agenda une des premières activités que je vais faire, O.K., parce que c'est important d'être là.

• (10 h 20) •

C'est important pas nécessairement de se faire voir, mais d'aller les rencontrer, de parler avec eux, de les écouter, parce que, dans la majorité des cas, quand on fait ces activités-là, ces gens-là nous parlent, ces gens-là nous racontent leurs difficultés, nous racontent des moments qu'ils ont à vivre ou des besoins qu'ils ont dans la communauté et dans notre société.

Et, bien sûr, tous ces gens-là, ce qu'ils souhaitent le plus, c'est d'être capables de continuer à vivre dans leurs milieux, dans leurs chez-soi avant toute chose. Et, quand vient le moment où la famille ou le conjoint ou la conjointe doit prendre la décision, où la personne, sur le plan physique, doit se rendre dans un établissement privé ou public, ça devient déchirant, ça devient déchirant pour l'un et pour l'autre d'avoir à le faire. Donc, qu'on puisse s'assurer, comme gouvernement, comme membres de l'Assemblée nationale, d'avoir comme priorité d'avoir les meilleurs soins possible dans ces organismes-là, on se doit de le faire.

Notre gouvernement, Mme la ministre, au cours des derniers mois, des dernières années, a mis en place divers programmes pour aider justement ces organismes, je vous en ai mentionné tout à l'heure, les clubs d'âge d'or, Aide 23, l'aide au bénévolat, bon, etc. Ce sont tous des gens voués à l'aide aux personnes âgées. Mais, dans bien des cas, ils ont besoin d'aide et de soutien financier, hein? Veux veux pas, nous, on a ce qu'on appelle notre fonds d'aide, qui est quand même assez limité. Chez moi, exemple, c'est environ 90 000 \$ pour Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, au global, pour tous les organismes, que ce soit l'aide aux personnes âgées, aux jeunes, aux gens en difficulté, en tout cas. Ça fait que vous imaginez le nombre d'organismes qu'on a. Seulement que dans Beauport, j'en ai environ 150 et, du côté de Sainte-Brigitte, j'en ai peut-être une quarantaine, donc pas loin de 200 organismes à essayer d'aider. Ça fait que ça ne fait pas des grandes disponibilités.

Mais il y a ce qu'on appelle ces programmes, O.K., que vous avez travaillé à mettre en place. Et ça, je veux le souligner, là, quand on parle de responsabilité transversale, ça, c'est un programme que vous avez réussi à obtenir, et c'est important de le faire, ce programme-là. Et le gouvernement avait mis... ça fait suite à ce que le gouvernement avait mis en place, la politique Vieillir et vivre ensemble — Chez soi, dans sa communauté, au Québec, et le programme s'appelle Québec ami des aînés. Deux volets : un volet où des projets qui sont davantage de nature nationale, donc des projets qui touchent l'ensemble du Québec... et des volets plus régionaux ou plus communautaires, dans nos comtés, sur lesquels on pourra s'assurer de donner un financement adéquat pour qu'ils puissent réaliser l'objectif, parce que ce qui est un peu anormal, c'est que, dans bien des cas, ces organisations-là, en plus de donner le service et en plus d'aider, sont obligées de, ce qu'on peut dire, prendre leurs bâtons de pèlerin puis essayer de trouver du financement, tu sais, dans certaines activités sans certains endroits. Comme chez moi, dans Montmorency, j'ai un bingo qui s'appelle le Bingo du coeur, O.K., où il y a des fonds qui sont attribués à ces organismes-là. Mais, dans bien des cas, ce n'est pas suffisant, parce que ça couvre également la Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans, tous ces gens-là qui sont en aide aux personnes en difficulté.

Donc, Mme la ministre, j'aimerais que vous puissiez... j'espère, en tout cas, qu'on va pouvoir faire des annonces bientôt dans le cadre de ces programmes-là, que vous puissiez nous informer de la teneur de ces programmes-là et quels sont les organismes visés et quels genres de programme pour qu'on puisse répandre la bonne nouvelle et, comme députés, être capables d'orienter et d'aider nos organismes dans le financement de leurs activités.

Le Président (M. Picard) : Merci. Mme la ministre.

Mme Charbonneau : M. le Président, merci à mon collègue de m'interpeller sur QADA, mais permettez-moi une petite parenthèse, puisque mon collègue a ouvert la porte à ça. Un peu plus tôt, on a fait la minute de silence, mais, vous savez, aujourd'hui, il y a une autre journée qui se rajoute à celle qu'on a qui souligne... Il y en a une qui souligne les travailleurs et les gens qui ont perdu leur vie, mais il y a aussi la Journée nationale des préposés aux bénéficiaires du Québec, qui est le 28 avril, aujourd'hui. Donc, prenons le temps aussi de se rappeler qu'on a des gens qui se lèvent à tous les matins, dévoués, qui vont travailler pour et plusieurs fois avec nos aînés et qui donnent des services exceptionnels. Je voulais le souligner, parce que mon collègue m'a rappelé que c'est important de prendre le temps de souligner les gens. Donc, merci.

Et, oui, au Québec, on a un programme qui découle de ce que nous, on appelle affectueusement VVE, hein, vivre et vieillir, chez soi, dans sa communauté, au Québec, une politique qui existe depuis plusieurs années et qu'on va prolonger.

Elle arrivait un peu à sa fin cette année, mais on la prolonge jusqu'en mars de l'année prochaine... le 31 mars 2018, pour être capables de faire en sorte que notre consultation va aller encore plus loin. Mon collègue de Rimouski me disait : Est-ce que vous consultez, est-ce que vous allez voir? On consulte encore plus pour être capables de la bonifier puis peut-être d'amener des sujets qu'on n'a pas encore adressés à propos des aînés. Mais de cette politique découle QADA, Québec ami des aînés.

On a deux programmes amis des aînés, hein, on a MADA puis on a QADA. QADA vient, puis vous l'avez bien dit, M. le député, bonifier, vient financer, vient encourager chacun des milieux du Québec pour financer des projets, toujours au même principe : deux volets, vous l'avez bien dit, le volet aux projets nationaux et à l'expérimentation; et le deuxième volet, le volet Soutien aux actions communautaires. Chacun d'eux a un financement qui peut être quelque peu différent, mais le même objectif dans QADA est toujours atteint, et pour ça il faut bien le comprendre. QADA, c'est un programme qui fait en sorte que les organismes peuvent postuler pour un projet, recevoir un financement sur un, deux ou trois ans, mais l'objectif de la fin est toujours le même : à la fin du projet QADA, il faut que l'organisme soit capable de s'autofinancer sur ce qu'il a mis sur pied. Donc, ça lui permet d'établir une relation avec la communauté, partir un projet que les gens vont, dans la communauté, affectionner, s'approprier et voir avec l'ensemble de leurs partenaires dans le milieu comment on peut prolonger ce projet sans dépendre du gouvernement.

Donc, vous avez compris qu'à chaque année, à chaque fois qu'on fait un appel de projets, ce qui émerge dans chacune de nos communautés, ce sont des projets qui viennent bonifier la vie des aînés mais qui ne se répètent pas année après année. Ce n'est pas juste un financement qu'on reçoit comme ça puis que ça se répète puis que ça continue de la même façon. Non, non, pendant trois ans, ils ont l'obligation de trouver les pistes de solution pour pouvoir faire en sorte qu'à la fin du trois ans quelqu'un d'autre va recevoir du financement, puis eux vont compléter puis ils vont avancer avec le financement qu'ils ont déjà reçu avec des partenaires du milieu pour s'assurer qu'ils sont capables de continuer à faire ce qu'ils font.

Donc, QADA, ce n'est pas juste une volonté de financer, c'est aussi une volonté de donner un principe d'entrepreneuriat à chacune de nos communautés pour pouvoir les faire avancer dans différents projets, ce qui rend la chose très intéressante, puisqu'on a vu, dans certains milieux de vie, hein, des popotes roulantes arriver parce qu'ils ont eu un QADA pour commencer, puis après ça ils se sont autofinancés, on a vu des friperies arriver, on a eu des visites, mais on a eu aussi des projets qu'on pouvait quelquefois aller un petit peu plus loin puis faire en sorte que la Santé le voyait comme quelque chose d'intéressant. Et là probablement que plus tard on va parler des ITMAV, mais vous avez compris, parce que ça vient de la grande région de Québec, le principe des ITMAV.

Est-ce qu'on met là quelques centaines de milliers de dollars? Non, on va un peu plus loin. Le 6 février, on a annoncé pour 13 projets 1,9 million de dollars dans le principe des projets nationaux et expérimentaux. Après ça, le 6 février, encore une fois, dans le volet Soutien aux actions communautaires, bien, ça a été 9,3 millions de dollars qui ont été annoncés pour faire en sorte qu'on réalise 94 projets dans 16 régions. Je vous en nomme une — ça va le faire sourire : dans le comté de Lévis, la section de Lévis-Rive-Sud, l'AQDR a reçu des sommes, ils ont reçu 109 784 \$. Je suis sûre que mon collègue le sait très bien. Mais je disais : Je vais le faire sourire, parce que, tant qu'à nommer des projets, on va parler des gens qui sont proches d'ici.

Mon collègue disait que son temps était comblé, hein, avec l'importance de visiter les différentes organisations, des scouts, du support à des organisations un petit peu plus expérimentées, comme la FADOQ, l'AQDR, mais des clubs d'âge d'or. Vous avez parlé d'un bingo. On veut souvent ridiculiser l'apport du bingo. Souvent, c'est une façon de sortir nos aînés de l'isolement. C'est une façon de les faire participer. C'est très ludique. Ça fait en sorte qu'on garde en mémoire les chiffres, les lettres, ils sont actifs, mais ça fait en sorte qu'ils se parlent, qu'ils sortent de l'isolement, qu'ils sont ensemble. Et, M. le député, quand vous avez dit : Vous savez, je les visite puis je leur parle, je suis obligée de vous dire que, plus souvent qu'autrement, vous êtes une des seules personnes qu'ils vont peut-être avoir soit en visite soit en longue discussion, qui les amènent sur des sujets qui les interpellent.

• (10 h 30) •

Parler de politique, là, nos aînés, ils aiment ça. D'ailleurs, aujourd'hui, on pourrait leur faire un clin d'oeil, parce que c'est souvent notre auditoire le plus fréquent. Ils ont le temps de nous écouter et ils s'intéressent à la politique. Mais avoir des discussions politiques entre eux... on le dit, hein, il y a des sujets qu'on n'adresse pas entre nous pour ne pas qu'il y ait trop de chicane, mais de rencontrer leur député puis de pouvoir échanger avec lui fait en sorte qu'ils ont tout d'un coup, l'espace de votre conversation avec eux, le savoir qu'ils sont importants, que leur opinion contribue à celle que vous allez avoir puis que vous allez amener dans votre caucus ou dans vos décisions que vous allez prendre.

Donc, à chaque fois qu'on interpelle puis à chaque fois qu'on fait en sorte qu'on peut avoir des conversations avec eux, c'est très précieux. Je vais en mettre une couche de plus, comme j'aime dire, je vais vous dire aussi que souvent la visite que vous faites dans les résidences, la volonté que vous avez de vous promener, à parler avec eux, c'est la seule visite qu'ils ont. La vie va vite, les enfants sont occupés, et ça fait en sorte que nos aînés sont souvent seuls et dans la solitude. Donc, de faire en sorte qu'on peut, nous, comme gouvernement, contribuer, par QADA, à donner des sommes à différentes organisations qui veulent apporter non seulement un soutien au quotidien, mais une présence physique pour pouvoir échanger avec eux puis faire en sorte qu'ils sortent de cette solitude, c'est très, très précieux.

Depuis 2012, on m'informe que c'est 37,8 millions de dollars qui ont été mis sur la table pour les organismes de différentes façons. Ce n'est pas des sommes mur à mur, là. On se souviendra qu'un organisme qui demande un montant peut le demander pour un, deux ou trois ans, et quelquefois ça peut être quelques milliers de dollars puis, des fois, ça peut être quelques centaines de milliers de dollars. La volonté, c'est de faire en sorte que ce programme-là, pendant les années qu'il sera en place, apporte un soutien, apporte quelque chose aux aînés et, à la fin, peut continuer à exister, parce que l'organisme aura fait l'exercice de trouver des partenaires et s'assurer de son financement tout au long du parcours et tant qu'il veut rester dans la communauté.

Vous avez parlé de votre subvention à l'action bénévole, puisque chacun des députés, vous, moi, mes collègues de l'opposition, tout le monde reçoit la même subvention à l'action bénévole, et chacun de nous fait des choix déchirants entre donner des sommes ou pas — y en a-tu assez, on est-u rendu au fond de la caisse? — pour assurer que nos organismes reçoivent de l'argent pour les encourager à mettre en place une relation entre eux et les citoyens qu'ils desservent.

Donc, merci pour les investissements que vous faites, à partir de votre subvention bénévole, auprès de l'ensemble des regroupements aînés, parce que, des fois, un petit 500 \$, un petit 250 \$, ça fait toute la différence pour pouvoir les encourager à mettre en place quelque chose. Donc, merci pour votre question, M. le député.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. Je cède maintenant la parole à M. le député de Lévis pour une période de 16 minutes.

M. Paradis (Lévis) : Merci, M. le Président. On se rappelait des choses, puis vous avez bien fait, Mme la ministre — je l'avais fait plus tôt ce matin également — de saluer tous les préposés aux bénéficiaires, hein, qui veulent tellement faire davantage. Puis, on le sait, c'est une problématique, la ressource, l'épuisement puis la volonté de faire plus. Alors, considérez-vous comme salués, valorisés et reconnus, préposés, hommes, femmes, qui souhaitez que tout aille mieux également. D'ailleurs, ce sont aussi des gens qui souvent nous indiquent leur vision, à moi comme à mon collègue, comme à vous également, de ce qui pourrait être amélioré, et tant mieux qu'ils le fassent, il faut que ça continue. Alors, on se rappelle ça puis on s'est rappelé certaines choses également.

Je vais vous rappeler un triste souvenir, cependant, et ce sera mon premier dossier. C'était le 23 janvier 2014. Vous vous rappelez de cet incendie tragique à L'Isle-Verte. Je pense que le Québec, à ce moment-ci, a été ébranlé et l'est encore, parce que manifestement ces images-là sont restées et on espère que pareille tragédie ne se reproduise pas. Puis, à chaque fois que j'entends une nouvelle faisant en sorte qu'on sache qu'une résidence pour aînés moins autonomes que d'autres a dû être évacuée, j'ai toujours une espèce de crainte, parce qu'aujourd'hui le portrait dans nos résidences privées pour aînés est le suivant : c'est qu'alors qu'on souhaite que tous soient maintenant munis, et ce sera une obligation, munis de système de gicleurs, bien, tous ne le sont pas maintenant.

Alors, je rappelle les faits. En décembre 2015, évidemment, après cette tragédie, qui nous a tous secoués, en décembre 2015, le gouvernement annonce qu'il va rendre obligatoire l'installation de gicleurs; cinq ans pour l'installer. On va jusqu'en 2020. Je vous dirai déjà, M. le Président, la ministre ne sera pas surprise, que, pour moi, cinq ans, c'est long, parce qu'évidemment il en va de la sécurité des aînés et il faut, dans ma tête à moi, atteindre l'objectif le plus rapidement possible. Il y a un peu moins de 40 000 aînés qui vivent en résidence privée actuellement, qui sont, pour plusieurs d'entre eux, pour la grande majorité, encore non protégés. En 2016, donc, on annonce des mesures. En 2015, on l'avait fait. En 2016, on bonifie : 116 millions de dollars disponibles. C'est le budget que l'on se donne.

Or, dans le budget de mars 2016, on avait prévu 1,8 million pour la première année du programme de cinq ans. J'ai aussi, dans les crédits passés, questionné sur cette somme, qui me semblait assez timide, alors je m'attendais à une deuxième année avec des montants beaucoup plus substantiels. Bien, aujourd'hui, en 2017-2018, on se retrouve avec 6,4 millions de plus, vous l'avez dans le livre des crédits, ce qui nous mène à un total de 8,2 millions d'argent indiqué, déposé, prêt sur deux ans. Le total est 116. Alors, faisons un petit chiffre, là, on comprend qu'on a débloqué 7 % des sommes annoncées en février 2016, 108 millions devront être débloqués pour les prochaines années.

Or, où je vais?, c'est que je continue à vous dire que c'est un souvenir qu'on a tous présent à la mémoire et que je souhaiterais... puis il n'y a pas de mal à atteindre les objectifs plus rapidement que prévu, hein? Je veux dire, il n'y a aucun mal à ça, bien au contraire. On se rend compte que seulement 236 demandes d'aide financière ont été acceptées depuis décembre 2015. Il reste 1 306 résidences qui devront installer un système de gicleurs. Pour moi, là, c'est fondamental, puis pour les propriétaires de résidence aussi c'est fondamental, parce qu'eux aussi craignent une tragédie qui arrive puis qu'on ne souhaite pas. 18 % des résidences sont maintenant giclées, on a déjà deux ans du programme de passés, et il y a des gens qui nous disent : Le formulaire, hein, ce qui peut être un empêcheur également, là, le formulaire semble complexe, selon ce que nous rapporte l'association québécoise de défense des droits des personnes préretraitées, parce qu'évidemment qu'on s'informe. Il y a des dossiers également qui ont été produits sur l'événement aussi où on nous dit particulièrement que, du côté de certaines résidences, on est dans l'attente, il y a une demande d'aide financière qui n'a pas toujours reçu le feu vert pour procéder aux travaux. Alors, on nous dit... et c'est une propriétaire de résidence à Shawinigan qui dit : On ne peut pas commencer les travaux tant qu'on n'a pas obtenu le O.K. des différents ordres gouvernementaux.

Puis, à travers ça, on apprend aussi par le biais du ministère que la façon de procéder pour déboursier les sommes requises pour faire en sorte que les résidences privées puissent mener à bien les travaux, ça se fait : on débourse donc deux fois par année, pendant cinq ans. Là, imaginons un propriétaire de résidence, et j'en ai des échos, qui dise : Nous, on est obligés, puis on le veut, de mettre en branle un vaste chantier. On fait affaire avec un spécialiste qui nous demande, évidemment, un montant x. Le gouvernement va accepter la demande, ce qui semble déjà être long et un peu complexe, et c'est là-dessus que je reviendrai avec la ministre, M. le Président. Le problème, c'est qu'on débourse et le gouvernement décaisse six mois après, deux fois par année. Pendant ce temps-là, là, le propriétaire de résidence doit assumer les coûts, parce que le déboursé pour l'aider va venir après que les travaux soient complétés, puis les entrepreneurs, bien, ils n'attendent pas tous en disant : Bon, O.K., on va tout faire, là, puis on va attendre de voir quand est-ce que l'argent viendra.

Alors, question relative à ce dossier-là à la ministre : D'abord, est-elle consciente du fait que ça puisse être compliqué pour des résidences? Est-elle non pas inquiète, mais, comme moi, surprise qu'il y ait aussi peu de résidences encore et aussi peu d'argent déjà déboursé au profit de l'installation de systèmes comme ceux-ci? Et, ce système financier là, là, de déboursier deux fois par année, pendant cinq ans, qui semble être un obstacle majeur pour plusieurs résidences, est-ce

qu'il n'y a pas lieu de l'analyser? Avez-vous fait cette analyse-là? Vous êtes-vous intéressés à ce programme-là? Puis est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'améliorer les choses pour des propriétaires de résidence qui aujourd'hui n'ont pas commencé et s'inquiètent pour la réalisation de ces travaux-là?

Le Président (M. Picard) : Merci. Mme la ministre.

Mme Charbonneau : M. le Président, j'annonce d'emblée qu'à toutes les questions de : Êtes-vous consciente?, la réponse, c'est oui. C'est facile d'être consciente, puisqu'à toutes les semaines je suis sur le terrain. On fait du terrain parce que c'est important de parler à nos partenaires, puis les gens des résidences sont nos partenaires. Donc, quand vous me dites : Êtes-vous consciente du problème?, je vais vous dire oui.

Je vais vous en rajouter un, problème, parce que moi, j'ai été interpellée aussi de cet aspect-là, c'est-à-dire des petites résidences qui nous ont dit : Si vous nous obligez à gicler nos résidences, on ferme. Je vous le dis, parce que c'est dans les régions qu'on m'a plus dit... dans les petites résidences : Si vous nous obligez à mettre en place une structure tellement lourde dans nos petites résidences, qui sont faites dans des anciens presbytères, qui sont faites en pierre, qui sont faites depuis plus de 100 ans, nous allons être obligés de fermer, pas parce que la subvention n'est pas intéressante, mais parce que le travail que vous nous demandez de faire puis de mettre en place, il est pour nous trop lourd, puis nous, petites familles qui s'occupent d'une résidence, on n'a pas le goût de jouer dans ce film-là, donc nous allons fermer. Donc, la première responsabilité qu'on a eue avant même de mettre un programme puis des trucs à remplir pour pouvoir avoir accès à l'argent, ça a été d'étudier, pour s'assurer que ceux qu'on obligeait à mettre des gicleurs... mettaient nos aînés en danger.

• (10 h 40) •

Je reviens sur le principe, parce qu'il y a certaines résidences qui sont des maisons familiales où les chambres sont toutes sur le même étage, où l'aîné a une porte pour aller à l'intérieur de la résidence mais aussi une porte qu'on appellera une porte-patio, hein, parce qu'on va se dire les affaires comme nous, les Québécois, on les appelle, une porte-patio pour aller à l'extérieur. Bien, à ce moment-là, les propriétaires nous ont dit : À tout moment, mon aîné peut sortir. C'est un semi-autonome. Pourquoi faut-il que je mette des gicleurs, s'il a accès à un terrain juste en ouvrant la porte puis qu'il peut sortir?

On ne s'est pas fiés juste aux gicleurs non plus, on a investi dans tout ce qu'on appelle les premiers répondants, parce que, vous le savez, dans les régions, on a des gens qui sont des répondants, des pompiers volontaires. Des investissements ont été mis là pour s'assurer que la réponse se faisait rapidement puis qu'ils avaient accès à des équipements sûrs et sécuritaires pour pouvoir aider les résidences, parce que le problème de L'Isle-Verte n'était pas que les gicleurs. Les gicleurs en faisaient partie. Mais vous avez raison de dire qu'à partir du moment où je suis une personne qui s'occupe d'une résidence est-ce que ma formation, est-ce que toutes mes habilités sont faites pour remplir des documents puis répondre à un questionnaire où, là, j'ai accès à du financement? Parce que le financement qu'on offre à l'ensemble de nos résidences, c'est — je le dis tout le temps un peu avec un sourire, là — c'est votre argent, c'est notre argent, c'est l'argent des Québécois. Est-ce qu'on le donne avec facilité? Bien non, hein, on veut s'assurer que les demandes qui sont faites sont suivies puis répondent aux conditions qu'on met sur la table pour pouvoir améliorer la condition de vie des aînés mais aussi distribuer les sommes correctement.

Donc, oui, il y a une page à remplir, puis il y a quatre annexes après pour voir si tout rentre dans le contexte, parce que quelques-uns ont reçu la réponse qu'ils n'étaient pas obligés de gicler parce qu'ils étaient dans une situation sécuritaire qui faisait en sorte qu'on pouvait avoir accès rapidement et sortir les aînés rapidement de la résidence. Donc, la complexité, c'est beaucoup dans les questions. Et on m'informe qu'actuellement on est en grande complexité avec le milieu pour voir comment on peut simplifier. Le gouvernement du Québec travaille fort pour simplifier l'ensemble de ces documents mais en même temps, je vous le dis, là, toujours en s'assurant que ce qu'on met en ressources répond à ce qu'on est capables de faire avec les gens du milieu.

Maintenant, quand vous dites : La subvention, elle arrive en deux coups, une partie arrive à la fin complètement des travaux, eh bien, oui, c'est souvent comme ça. C'est souvent comme ça dans d'autres programmes aussi. On ne donne pas l'argent d'avance, on le donne par après. Et, de ce fait, la complémentarité avec le propriétaire, avec les gens qui s'occupent de la résidence se fait avec l'institution bancaire, mais celle-ci est assurée, de par la certification, que le gouvernement, avec sa lettre, vient compléter le financement à la fin. Donc, les institutions ne sont pas à côté de la plaque quand on parle de pouvoir financer un programme sur cinq ans, oui. Parce que, vous savez, quand on a soulevé la problématique, les spécialistes pour poser des gicleurs, il n'y en avait pas partout. Donc, il faut aussi donner le temps aux installations de se faire. Et la proposition qui se fait, elle se fait à l'intérieur des bâtiments qui sont déjà en place. Donc, ce n'est pas juste passer un tuyau au-dessus de la tête des gens, là, c'est de s'assurer que l'ensemble de l'installation va sécuriser les lieux.

Donc, quand vous nous dites : Pensez-vous que c'est suffisant?, je pense que, si on avait eu l'opportunité, avec une baguette magique, de dire : Un, deux, trois, go! tout le monde est giclé, on l'aurait fait. Mais ce n'est pas comme ça que ça fonctionne quand on travaille avec des partenaires du milieu puis qu'on essaie de mettre en place, dans une structure physique et une construction, de nouveaux aménagements dans l'ensemble des résidences.

Le Président (M. Picard) : Merci. M. le député de Lévis.

M. Paradis (Lévis) : Merci, M. le Président. Je comprends tout ça, puis c'est important. C'est bien sûr qu'on est tous conscients que la sécurité, c'est crucial. Puis les propriétaires de résidence aussi, des RPA, des petites, notamment... c'est aussi ceux-là qui constatent une lourdeur dans l'application de tout ça.

Ce que je veux savoir de la ministre de façon très claire, puis je crois l'avoir compris, là... Oui, elle est consciente, c'est bien évident. On analyse. J'imagine que oui, parce qu'il faut toujours bonifier des programmes et les rendre plus souples, parce qu'il reste deux chiffres : 7 % des sommes débloqués, 18 % des résidences qui ont réussi à faire ça. Puis, cette problématique-là, hein, la ministre dit souvent... Puis je sais qu'il y a des propriétaires de petite résidence qui écoutent. Je veux dire, c'est bien le fun d'aller voir l'institution financière pour dire : Bien, écoutez, oui, prêtez-nous, parce qu'on est limite... mais, en même temps, je veux dire, l'institution financière n'est pas nécessairement prêteuse facile, parce qu'il y a des considérations économiques quand bien même il y aurait un programme, puis il y a un paquet de choses qui peuvent bouger. Et le fait qu'on décaisse, si vous me permettez l'expression, et très clairement, là... et ça vient du ministère, et vous le savez comme moi, donc, qu'on décaisse deux fois par année, sur cinq ans, les travaux et les coûts doivent être assumés... Je m'attends... et je comprends que la ministre des Aînés va assouplir ce programme-là, est en train de l'analyser et pourrait revoir la procédure faisant en sorte que ceux qui nous disent qu'ils risquent de fermer, ne serait-ce que pour assumer eux-mêmes, pendant le temps où l'argent est versé, ce dont on aura besoin... vous êtes en train... et vous vous engagez à retravailler là-dessus au bénéfice de la sécurité des aînés mais des propriétaires aussi qui se questionnent et qui veulent continuer à faire fonctionner leurs entreprises.

Mme Charbonneau : Je peux vous affirmer que le ministère de la Santé et le ministère qui s'occupe de la Régie du bâtiment sont en train de regarder des pistes de solution pour faciliter, pour rendre l'accès plus simple. Mais ça, ça demande une étude, hein? Parce que, quand on part un programme, on le part comme on pense que c'est la meilleure façon. Vous aurez probablement l'occasion, le 2 et le 3 mai, de poser des questions plus pointues au ministre de la Santé parce que vous allez être sûrement présent au ministère de la Santé quand mon collègue va faire ses crédits. Donc, vous allez avoir des réponses encore plus pointues.

Moi, je peux vous assurer, de par l'écho que j'en ai... Je dis : L'écho que j'en ai. Là, M. le Président, je vous assure, là, ce n'est pas juste parce que j'ai parlé à quelqu'un dans un corridor, c'est parce que tous les gens qui sont derrière moi sont là pour nous aider à donner la meilleure réponse. Ce n'est pas parce que c'est juste un semblant de quelque chose. Donc, je vous assure que l'écho que j'ai ce matin, c'est que le ministère de la Santé est en plein travail pour trouver des pistes de solution pour simplifier puis agrémenter d'une meilleure façon... pour les gens sur le terrain pour avoir accès au programme.

Le Président (M. Picard) : Deux minutes.

M. Paradis (Lévis) : Merci, M. le Président. C'est important, Mme la ministre. M. le Président, la ministre le sait, elle le dit, il reste trois ans. On dit : Il reste trois ans, on a du temps. Non, trois ans, c'est rapide, c'est très, très rapide. Et, entre-temps, le problème dans un dossier comme celui-là, c'est que, pendant ces trois ans-là, on parle de notions de sécurité. Il y aura des gens qui, pendant ce temps-là, jusqu'à ce qu'on finalise l'installation... Bien, il y a un outil, il y a un élément de moins qui nous fait craindre aussi une tragédie potentielle que l'on ne souhaite pas. Il y en a rien que 236, pour l'instant, sur les 1 306. Il risque de manquer de temps.

Et, au surplus, la ministre doit aussi, M. le Président, le savoir, hein, au fil du temps, là, il n'y a rien de moins cher. Ça fait que plus on attend, plus ça coûte cher. C'est comme ça, la vie, là, tu sais. C'est bien rare qu'on voie les prix chuter. Et, dans ce contexte-là, l'obligation ou l'importance d'agir rapidement et de revoir ce système-là, de l'assouplir, de revoir toute la notion financière aussi pour aider ceux et celles qui travaillent aussi pour les aînés prend tout son sens, parce que, si on attend 18 %, à la dernière année, pour faire l'ensemble des travaux... trompez-vous pas, M. le Président, les prix ne chuteront pas parce qu'il va y avoir plus de demandes. Bien au contraire.

Alors, je comprends de la ministre par le biais de ce qu'elle me dit et de sa collaboration avec le ministre de la Santé qu'actuellement les propriétaires doivent savoir qu'on est en train de travailler pour assouplir et...

Une voix : ...

M. Paradis (Lévis) : Puis la Régie du bâtiment, parce qu'il y a des gens qui m'ont déjà dit — et je vois une dame qui doit nous écouter — avoir investi, pour préparer le dossier, au-delà de 5 000 \$ dans une inspection de base pour savoir ce qui doit être fait... et qui a dû déboursé ça de sa poche. Puis elle a dit : Moi, si je l'ai déboursé, je ne l'ai plus pour faire rouler mon entreprise au profit de ceux qui y résident.

Alors, je comprends donc l'engagement de la ministre.

Le Président (M. Picard) : Merci.

Mme Charbonneau : ...M. le Président, puis je suis sûre que mon collègue va apprécier. En ce moment, on m'indique qu'il y a des travaux qui sont en cours. Il y a 11 propositions qui sont déposées et qui sont à l'étude, et c'est fait en complémentarité avec la Régie du bâtiment. Donc, vous avez compris qu'on travaille fort pour trouver des pistes de solution puis assouplir puis rendre encore plus accessible l'ensemble des services, parce que, vous avez raison, trois ans, c'est vite passé.

Le Président (M. Picard) : Merci. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Chauveau.

• (10 h 50) •

Mme Tremblay : Merci beaucoup, M. le Président. Alors, je tiens à saluer Mme la ministre, toute son équipe, mes collègues du gouvernement et de l'opposition. Merci beaucoup de votre participation.

Je dois vous dire que je suis très fière de participer à cette étude des crédits du ministère de la Famille volet Aînés. J'apprécie énormément discuter, jaser, danser, même, avec nos aînés, participer à leurs activités notamment dans mon comté, que ce soit lors d'un souper ou d'une soirée de l'âge d'or, lors des déjeuners également, des soirées avec les Chevaliers de Colomb, aller voir mes Cercles des fermières, parce que j'en ai plusieurs aussi, jouer à la pétanque avec les différents clubs de pétanque dans mon comté, aller visiter les CHSLD, les résidences pour aînés, aller célébrer des centenaires également dans mon comté. C'est toujours agréable de jaser, avec leurs bagages, leur expérience, leur sagesse aussi.

Évidemment, tous les gens qui participent à ces activités de regroupement, c'est des gens qui vivent peut-être un peu moins la solitude quand on participe à des soirées d'âge d'or, des Chevaliers de Colomb, mais il y en a qui vivent cette solitude-là vraiment.

Et je vais vous raconter un cas de comté que j'ai eu l'année dernière : un octogénaire qui avait pris rendez-vous à mon bureau de comté pour venir me rencontrer. Alors, je suis avec ma conseillère politique, il est assis à mon bureau avec nous, et on jase de tout et tout pendant tout près d'une heure. Je dirais que ça a été très émotif. L'homme en question venait de perdre son épouse, il n'avait pas d'enfant et il se sentait vraiment seul. Il avait travaillé toute sa vie. Donc, il ne s'était pas nécessairement impliqué dans des organismes, parce que tout allait bien. Et il était bien avec sa conjointe, donc, les deux ensemble, tout était parfait. Mais là il se sentait vraiment seul. Et, pendant certainement une dizaine de minutes... et c'était émouvant de le voir, parce qu'il pleurait, il pleurait à chaudes larmes. Je ne vous cacherais que moi et Caroline pleurons aussi avec lui. Et je lui ai demandé : Comment vous souhaitez, en tant que députée, que je puisse vous aider? Et, à ce moment-là, ce qu'il m'avait dit : Juste le fait que vous ayez pris le temps de m'écouter, ça m'a tellement fait du bien. Et ça démontre à quel point il y a des gens qui vivent cette solitude-là. Et évidemment, là, on lui a référé quelques organismes communautaires, on lui a donné quelques outils pour l'accompagner dans tout ça.

Mais j'étais d'autant plus fière quand j'ai appris au mois de mars que le gouvernement du Québec accordait 10,8 millions de dollars à 120 organismes communautaires pour soutenir les personnes aînées dans le cadre du programme Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité, parce que justement ce sont des personnes vulnérables et c'est à ça que sert ce beau programme là. Et, dans le fond, pour les gens qui ne le connaissent pas, souvent, on appelle ça les ITMAV, hein? Alors, entre autres, ce sont des travailleurs de milieu qui soutiennent nos aînés qui vivent justement dans une situation difficile, qui connaissent un problème d'itinérance, d'isolement, de maltraitance, de déconnexion avec les ressources du milieu, et, dans ces cas, le rôle du travailleur de milieu, c'est de rejoindre la personne aînée dans son milieu de vie, dans les milieux publics qu'elle fréquente, de tisser des liens de confiance avec elle, de détecter ses besoins aussi pour la référer, justement, et l'accompagner vers les ressources appropriées, de faire un suivi, aussi, vigilant tout au long de la démarche.

Et ce qui me rend encore plus fière, c'est que les ITMAV ont pris naissance, sont nées chez nous, dans mon comté. Et, le 1er octobre prochain, le programme ITMAV va avoir 10 ans, donc on va célébrer le 10e anniversaire. Et c'est une initiative du curé de Notre-Dame-des-Laurentides, dans le comté de Chauveau, M. Gilles Poulin, qui, suite à un événement malheureux, a décidé : Bien, il faudrait faire quelque chose. Et c'était en hiver. Je vous raconte un peu d'où c'est né, les ITMAV. C'est une dame âgée qui est sortie à l'extérieur pour aller chercher son courrier, et elle est tombée sur la glace. Elle était seule, sans aide, personne pour l'aider, et, malheureusement, elle est décédée. C'était il y a 10 ans. Et c'est à la suite de cet incident que le curé, avec quelques citoyens, a décidé de contacter l'organisme Centre d'action bénévole du Contrefort, qui portait à l'époque le nom de Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg mais qui a changé de nom depuis, et qui ont décidé de créer un groupe de discussion, et de là est née l'ITMAV, Aînés-nous à vous aider!

Et aujourd'hui, donc, il y a des bénévoles vigiles, des travailleurs de milieu qui sont à l'oeuvre, visitent des citoyens là où ils se trouvent, discutent avec eux pour déceler d'éventuelles problématiques. Donc, ça peut être, sans vouloir faire de publicité, mais dans les McDonald, les Tim Hortons, les centres commerciaux, chez les aînés directement, les plus démunis ou isolés, à la suite de contacts avec certaines personnes. Donc, ils les orientent vers les organismes, les réfèrent aux bons endroits pour les aider et pour qu'ils obtiennent les ressources nécessaires.

Alors, je suis très fière de cet investissement-là. Et évidemment, depuis près de 10 ans, il y a de nouvelles initiatives qui ont vu le jour également, et les ITMAV se sont étendues un peu. En 2016-2017, pour la région de Québec, il y a quatre projets ITMAV de 12 mois qui ont été acceptés pour les secteurs Saint-Sauveur, Saint-Malo, Beauport, Montmorency, Charlesbourg, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Beauport, Lac-Delage, à raison de 45 000 \$ chacun, pour un total de 180 000 \$; en 2015-2016, également, trois projets ITMAV qui avaient été acceptés pour les secteurs Limoilou, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Saint-Malo, Beauport, Montmorency, à raison de 18 700 \$ chacun, pour un total de 56 100 \$. Et ça se poursuit. Mme la ministre, vous avez annoncé, en décembre dernier, le déploiement de 29 nouveaux projets à travers le Québec. Et, dans la Capitale-Nationale, il y a l'Association bénévole de Charlevoix, à La Malbaie, pour un montant de 15 000 \$, et également service Accès Travail Portneuf. D'ailleurs, mon collègue de Portneuf va vous en parler un peu plus en détail tout à l'heure.

Donc, on est fiers de voir ce déploiement d'ITMAV. Et là ça se poursuit, parce qu'il y a 10,8 millions de dollars à 120 organismes communautaires pour soutenir les personnes aînées.

Alors, Mme la ministre, ce que j'aimerais savoir : Est-ce que maintenant on peut dire que les ITMAV sont présentes dans toutes les régions du Québec?

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Vous avez compris l'enthousiasme de ma collègue, puisque... Moi, je les appelle un peu mes extraterrestres préférés, parce qu'ITMAV, c'est vraiment un nom qu'il va falloir changer, hein? Mais, «travailleurs de milieu», on ne peut pas l'utiliser, parce que ça donne une image contraire à ce que nos gens font. Mais les gens sur le terrain sont des gens d'exception.

Quand on est arrivés en 2014 et que j'ai eu le privilège d'avoir la responsabilité d'être ministre responsable des Aînés, avec les gens que vous voyez alentour de moi, on a fait : C'était quoi, le ministère des Aînés, c'est quoi, les programmes? Les politiques, je les connaissais, parce qu'on avait, nous, une collègue qui en faisait la promotion, mais je ne connaissais pas l'ensemble des programmes. Et, quand j'ai découvert l'initiative de travail de milieu, je suis restée un peu... le terme est anglophone, on dit «flabbergasted». Je suis restée étonnée de ces 39 personnes là qu'on avait sur le terrain. Alors, ils ont fait un exercice extraordinaire : ils m'ont sorti la carte du Québec puis ils m'ont montré où il y avait les 39 personnes. Et je dois vous avouer qu'il y avait des lacunes, hein, parce qu'à un endroit comme les Îles-de-la-Madeleine, qui est un endroit dont on est très fiers, il n'y avait personne; des endroits en Gaspésie, il n'y avait personne. Le Centre-du-Québec avait certaines lacunes dans certaines parties de sa région.

Alors, on a fait un exercice extraordinaire, on a regardé nos budgets, on a regardé comment faire mieux, et je suis fière de vous dire qu'aujourd'hui, à ce jour, là, 122 personnes sur le terrain rattachées à des organismes, parce que mon collègue de Rimouski aime ça l'entendre... ils sont quand même rattachés à des organismes communautaires, ces gens-là, et ils travaillent en complémentarité avec eux, mais 122 personnes sur le terrain, à travers plusieurs projets, pour aller trouver, en bout de rang, dans des maisons... On ne pourrait pas penser qu'à Montréal il y a des gens seuls, là, mais, à Montréal, il y a des gens seuls. Il y a des visites d'amitié qui se font. Il y a des visites qui se font aussi dans le principe culturel, parce que, dans les communautés, il y a des gens aînés qui sont seuls et isolés, isolés pour toutes sortes de raisons, la langue, la culture. Donc, ces gens-là vont sur le terrain, ils les trouvent. Ils ne font pas ça par une carte qui dit : Ici habite un aîné isolé, hein? Ils ont toute une relation avec la communauté, donc la FADOQ, l'AQDR, les organismes pour aînés, les activités.

Je vous dirais qu'il y a certains milieux... puis ça peut vous sembler drôle que ce soit la fille de Laval qui le dit, puis vous pourrez me taquiner, mais, dans certains milieux, ils vont même au niveau des centres d'achats, ils vont où les aînés vont prendre un café ensemble, hein, parce qu'ils se retrouvent là puis ils se jasant. Puis là, tout d'un coup, ils réalisent que M. Tremblay... ou Mme Tremblay, elle n'est pas venue depuis un couple de semaines, là, elle s'est isolée par elle-même, parce qu'elle trouve qu'elle ne sert pas à grand-chose. Puis elle a un petit peu de misère avec son ouïe ou avec son élocution, elle se déplace un petit peu plus avec difficulté, elle s'isole, et tout à coup on ne la voit plus. Alors, cette personne-là, son travail, c'est de la dénicher, d'aller la retrouver, lui faire des propositions de service, de la ramener vers les outils.

• (11 heures) •

Dans le fond, cette personne-là, elle fait, au quotidien, ce que votre bureau de comté a fait avec l'homme qui est venu vous rencontrer. Un, ça prend du courage pour cet homme de dire : Je m'en viens vous voir parce que je me sens seul, j'ai besoin d'être encouragé, j'ai besoin d'être accompagné, mais d'autant plus que ces personnes-là les retrouvent, les accompagnent et quelquefois les amènent vers des services qui sont essentiels. On a vu des visites chez le médecin apparaître. On a vu des visites chez le dentiste apparaître. On a vu des gens savoir que Services Québec, que le CLSC, que le CISSS ou le CIUSSS offrent des services plus. On a vu des gens commencer à tricoter, parce que tricoter, des fois, ça fait en sorte que : Je peux faire des foulards et des tuques aux enfants de l'école et, tout à coup, je sers à quelque chose, je contribue à ma communauté et je suis en lien aussi avec des plus jeunes.

Donc, le principe de l'intergénération. Ces gens-là, au quotidien, font des miracles. Si on s'associait avec un ITMAV et qu'on prenait un café avec lui, il nous raconterait des histoires extraordinaires. Est-ce que ça a un coût? Évidemment. Et vous avez raison de nous rappeler que, dans chacun des milieux, hein, il y a des coûts rattachés à ça. Cette année, on a fait un exploit extraordinaire, on leur a annoncé un renouvellement de mandat. Parce que, vous savez, au ministère que je représente, on n'a pas de service... on appelle ça un financement à la mission, le PSOC, comme vous le connaissez. Il y a le PSOC, puis il y en a un autre...

Une voix : ...

Mme Charbonneau : ...le SACAIS, auquel on donne des sous, puis on n'a plus besoin de penser à l'année d'ensuite.

Dans notre cas, ce n'est pas comme ça. Alors, il faut annuellement renouveler le contrat des ITMAV, ce qui fait en sorte que quelquefois ça crée une précarité puis on les perd. Mais ils ont quand même un lien avec la communauté puis ils ont établi des liens de confiance. Donc, cette année, on a annoncé un deux ans de mandat pour chacun d'eux, ce qui fait en sorte que ça nous donne deux ans pour trouver une meilleure façon de faire, pour s'assurer qu'on peut faire le suivi auprès d'eux, et eux, auprès de nos aînés.

Donc, quand vous dites : Est-ce qu'on en a partout?, on en a partout au Québec. On en a minimalement un partout, sinon on en a entre un et cinq. Donc, dans chacune des régions, dépendamment de la grandeur de la région, il y a des gens sur le terrain. Est-ce qu'on a fini? Non. On est en train de regarder comment on peut faire mieux puis comment on peut faire plus en mettant plus de gens sur le terrain, parce que, oui, c'est bien, encourager des organisations, mais c'est encore mieux quand les participants sont au rendez-vous. Et, de ce fait, nos ITMAV s'assurent que les participants puis les gens sortent de l'isolement. C'est la partie très importante.

Pour l'aide financière qu'on a octroyée à un organisme qui s'appelle l'AQCCA, qui s'occupe aussi de donner non seulement de la formation, mais d'accompagner nos ITMAV partout au Québec, on a une réalisation de projet de 184 000 \$ qui a été faite pour 2016-2017, et on a annoncé un montant de 178 732 \$ pour 2017-2018, et, d'avance, on a annoncé 193 498 \$ pour 2018-2019. Ça veut dire que, partout dans les régions, il y a des gens. Ça ressemble à quoi? Je vous en donne une idée. Puis, tant qu'à vous en donner une idée — Mme la députée, vous avez parlé de votre région — permettez-moi de parler d'ailleurs. À Rimouski, avec le Cercle culturel de l'amitié, on a renouvelé... des ITMAV, on en a quatre à Rimouski, mais il y en a un qui est rattaché au Cercle culturel de l'amitié de Rimouski. En même temps,

M. le Président, vous avez compris qu'en le disant comme ça je mets en lien mes collègues avec leurs organismes. Ils les connaissent, les organismes, mais, des fois, on ne connaît pas l'ITMAV, on ne connaît pas cette personne-là, qui est si précieuse, parce que, quand on rencontre l'organisme, eux autres sont sur le terrain. Donc, en sollicitant l'attention de mes collègues là-dessus, vous avez compris que je suis capable de les guider un peu. Mon collègue de Portneuf en a, mais l'ai vu lever la main, ça fait que je vais arrêter de parler bientôt pour le laisser poser sa question sur son ITMAV à lui.

Dans Chaudière-Appalaches, donc dans Lévis, une maison que je crois que mon collègue connaît très, très bien, parce que je crois que vous m'en avez déjà parlé, La Maison des aînés de Lévis, des gens que vous connaissez bien puis que vous fréquentez, ils ont deux personnes qui sont nommées des ITMAV, qui relèvent de la maison puis qui sont sur le terrain. Pour Laval, parce que chez nous aussi, hein... je ne peux pas passer à côté de mon orgueil personnel, comme députée et ministre responsable de Laval, il y a Dira-Laval puis le Centre communautaire Le Rendez-vous des Aînés qui ont des gens à leur service aussi. Il y a le Centre communautaire Petit espoir, qui est dans la merveilleuse région de Mille-Îles — je dis ça comme ça — l'association pour aînés résidents, l'APARL; le Comité d'animation du troisième âge de Laval, le CATAL, où il y a deux personnes qui découlent de là.

Je pourrais vous faire toutes les régions, M. le Président, mais chacune d'elles a reçu une lettre qui confirme que, pour les deux prochaines années, il y a quelqu'un qui est au service des aînés, en complémentarité avec les organismes communautaires, pour les sortir de l'isolement, leur offrir un principe de service.

Je laisse la parole à mes collègues, M. le Président. Vous avez compris par contre que ça m'anime, hein? Je suis désolée.

Le Président (M. Picard) : Il n'y a aucun problème, Mme la ministre. M. le député de Portneuf.

M. Matte : Je préférerais reporter les quelques minutes qui restent, là, parce que je vais allumer la chandelle puis je ne pourrai pas la laisser brûler.

Mme Charbonneau : O.K. Bien, permettez-moi de reprendre les minutes.

Le Président (M. Picard) : ...

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Alors, dans le principe des ITMAV, il faut surtout se rappeler... puis c'est quelque chose que nous avons regardé ensemble, c'est-à-dire que, si on dit qu'à Lévis il y en a deux, bien, ce sont quand même juste deux personnes qui travaillent ensemble. Ils sont conscients qu'ailleurs il y en a, mais il va falloir éventuellement... puis je vous le dis à vous, M. le Président, à mes collègues, mais je le dis aussi aux gens qui nous écoutent, parce que je pense que les gens qui relèvent du ministère des Aînés écoutent avec beaucoup d'attention. Oui, je viens de le nommer ministère, mais c'est le Secrétariat des aînés. Mon sous-ministre adjoint, j'ai senti son regard, là, il s'est inquiété, ma sous-ministre de la Famille aussi.

Mais on veut faire en sorte qu'on pourrait créer une rencontre annuelle où ces gens-là vont pouvoir échanger, échanger de leurs pratiques, échanger de leurs façons de faire, échanger sur comment ils sont en lien avec les différents organismes pour faire en sorte que la communication entre eux va faire des meilleures pratiques au Québec. Éventuellement, on voit là un apport important des ITMAV du Québec, qui se parlent, qui échangent, mais qui, au quotidien, fait en sorte qu'un aîné peut dire à un autre aîné : Connais-tu Isabelle? Isabelle, c'est celle qui a fait que Mme Tremblay a participé au quillathon, aux cartes, au bridge, à toutes les activités qu'il peut y avoir dans le milieu puis qui fait en sorte qu'elle n'est plus seule, elle a maintenant un cercle d'amis qui fait qu'elle vieillit bien, elle vieillit mieux et elle vieillit avec les informations qu'elle se doit d'avoir pour avoir un environnement sain, sécuritaire qui répond à ses besoins, parce que, un peu comme votre citoyen, Mme la députée de Chauveau, tous les aînés n'ont pas un cercle très, très grand alentour d'eux, et, quelquefois, le cercle a beau être comblé de gens, on n'est jamais plus seul que quand il n'y a personne qui nous parle.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. Il reste 30 secondes, donc je vais aller du côté de l'opposition officielle. 23 min 40 s.

M. LeBel : Merci, M. le Président. Je vais commencer par saluer la députée de Chauveau. Quand elle a commencé à parler de son monsieur, j'ai senti beaucoup de sensibilité, beaucoup d'émotion, et ici on a le droit de laisser passer ces émotions-là. Puis je sais qu'on est sensibles, des deux côtés de la table, à des situations qui viennent en nos comtés, puis je le salue. On n'est pas des gens insensibles aux situations qu'on voit, qu'on vienne du côté du gouvernement que de l'opposition. Je voulais juste le saluer. Et j'ai senti l'émotion. Ça m'a touché. Je le dis. Maintenant, je vais me ressaisir.

Je rencontre aussi des groupes dans mon coin de pays souvent et récemment je me disais : Bon, les crédits s'en viennent, je vais réunir tout le monde. Ça fait que j'ai réuni autour d'une table une vingtaine d'organismes qui travaillent auprès des aînés, et mon adjointe au bureau, de mon équipe, m'a fait un genre de résumé. Ça fait que je vais demander à la ministre... Il y a plusieurs questionnements là-dedans. Je vais lui demander de me laisser le lire au complet, puis après ça elle pourra intervenir. Mais c'est juste, dans le fond, pour démontrer que, quand on parle d'aînés, on parle de plusieurs, plusieurs, plusieurs facettes de nos réalités quotidiennes.

Transport collectif. En région, le transport collectif n'est pas adapté aux aînés, car le transport est actif principalement aux heures de pointe. Les aînés ont un autre agenda, et c'est difficile d'avoir accès au transport collectif. Gros problème de transport.

Permis de conduire. Sur la lettre de la SAAQ, on demande aux aînés qui repassent leurs permis de venir accompagnés, en cas d'échec. Ça bouscule tout le monde. Ils arrivent, ils sont nerveux. Perdre son permis, c'est perdre de l'autonomie, c'est beaucoup pour les personnes aînées.

Vieillesse de la population. Beaucoup d'aînés souhaitent travailler encore, mais ils sont souvent tassés. Il faut faire de la valorisation du travail des aînés. C'est ce que je vous parlais tantôt.

• (11 h 10) •

L'organisation communautaire en CLSC. En raison de l'abolition de postes d'organisateur communautaire qui agit principalement comme personne-ressource auprès des groupes cibles, les organismes pour personnes aînées sont un peu laissés à eux-mêmes. Actuellement, les groupes ont de la difficulté à se rassembler pour tenir compte des besoins afin d'améliorer la condition de vie des aînés. Souvent, on dit : Les groupes veulent travailler. Vous avez parlé d'un groupe chez nous. Et ils ont de la difficulté à se réunir. Et, les CLSC, les animateurs, comme les organisateurs communautaires, servaient à ça dans nos régions, et, avec les coupes dans les CLSC, ça donne ce que ça donne.

Les entreprises d'économie sociale pour offrir de l'aide à la maison. Dans mon coin, il y a un coup de main à domicile. Il y en a partout au Québec. Puis l'économie sociale, c'est vraiment important pour le maintien à domicile des aînés. On dit que le service d'aide domestique, préparer les repas, entretien ménager, approvisionnement, etc., est subventionné par le Programme d'exonération financière, alors que les soins d'assistance personnelle, soins d'hygiène, manger, s'habiller, etc., sont non subventionnés, alors que c'est un besoin criant pour le maintien à domicile. Le Programme d'exonération pourrait-il être plus ouvert à d'autres services? C'est des questionnements que les gens se posent. Bref, s'il était possible d'avoir plus de latitude afin d'offrir des services personnalisés, ce serait bien pour nos aînés.

La ruralité et les aînés. Les aînés qui habitent dans les milieux ruraux sont extrêmement difficiles à atteindre. Ils sont isolés, loin des services. La dévitalisation oblige les personnes à changer de milieu... et qui tombent dans la détresse. Un exemple, dans un village dans mon comté voisin... dans le village, à Saint-Cyprien, il y a un CHSLD, mais le manque de ressources fait qu'on ne peut pas placer... Il y a une personne qui est là, aînée, qui devrait aller en CHSLD, ne peut pas aller dans son village et doit aller dans un CHSLD à Rivière-du-Loup, beaucoup plus loin, ce qui l'éloigne de sa famille, la rend dans des situations de vulnérabilité et de détresse. Pourtant, il y avait un lit dans le CHSLD à Saint-Cyprien, mais le manque de ressources fait qu'il ne peut pas être dans sa communauté. Et c'est le même cas quand on parle de en banlieue. On dit que les aînés qui vivent en banlieue, les problèmes de transport, d'isolement... il y a des problématiques qui y sont touchées, au territoire.

Les proches aidants. Beaucoup, beaucoup de pression sur les proches aidants, d'épuisement. Reconnaître les proches aidants.

La pauvreté des aînés. Dans le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord, récemment, on nous a déposé que les aînés ont de la difficulté à se trouver des résidences, parce que presque tout leur argent devrait y passer. Ça fait que, là-dessus, j'interpelle le ministre. Le ministre de la Solidarité sociale vient de repousser encore une fois son plan de lutte à la pauvreté pour l'automne prochain. J'espère que la ministre des Aînés et son équipe pourront influencer le ministre pour que, dans le prochain plan de lutte, il y ait quelque chose pour la pauvreté des aînés.

Besoin d'information. Les aînés manquent d'info. Les services gouvernementaux et municipalités ne réussissent pas toujours à donner des infos. On a besoin d'accompagnement. Dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, il y avait des carrefours d'information aux aînés. Il y en a dans d'autres régions du Québec. La ministre est au courant. Je l'ai rencontrée récemment. Les carrefours, on a arrêté de les subventionner pour faire l'information aux aînés. On nous dit que Services Québec va prendre le relais. Les gens à Services Québec disent qu'ils ne sont pas capables de faire ce que les carrefours faisaient. J'aimerais ça avoir un peu l'heure juste là-dessus.

La politique de maltraitance, on dit que c'est une belle politique mais qu'elle provient de deux ministères : Santé et Famille. On leur reproche de ne pas travailler assez ensemble et on pose la question : Les commissaires aux plaintes, est-ce qu'ils vont avoir des moyens pour atteindre les objectifs de la ministre? Parce que, la situation, tout le monde la voit : il n'y a pas les moyens, ils ne sont pas équipés, ils n'ont pas les ressources financières, ils n'ont pas ce qu'il faut pour répondre aux enjeux que le projet de loi leur donne.

Réseau de la santé. La réorganisation du réseau de la santé a mis de côté les aînés. On a beaucoup de difficultés à avoir de l'information dans le réseau. Toute la réorganisation fait que les aînés ou les groupes qui travaillent avec les aînés ont beaucoup de difficultés à rejoindre la bonne personne dans le réseau, parce que même les gens dans le réseau ne savent pas trop exactement qu'est-ce qu'ils ont à répondre.

Le financement, c'est le nerf de la guerre. Beaucoup d'organismes passent davantage de temps à combler leur financement en organisant des campagnes de financement. Ça, on le sait. De plus en plus, on demande au milieu d'investir. Le milieu est hyperinterpellé pour le financement des groupes communautaires.

Dans les CHSLD, on dit que — ça, je n'étais pas au courant — le montant que les aînés ont le droit de garder dans leurs comptes, c'est autour de 2 500 \$. Ce n'est même pas assez pour couvrir les frais de funérailles. Puis on sait que, dans les CHSLD, maintenant c'est à peu près deux ans. Il y a un groupe chez nous qui a envoyé une lettre au Dr Barrette... excusez-moi, au ministre de la Santé. Je voudrais la déposer aussi.

Une voix : ...

M. LeBel : Oui, je vais la déposer.

Une voix : ...

M. LeBel : Non, non, le document aussi, je le déposerai.

En fin du compte, bon, en gros, c'est à peu près les enjeux que les gens ont déposés à notre rencontre, et ça fait juste démontrer, quand on parle des aînés, les multiples facettes que ça peut toucher.

Mme Charbonneau : M. le Président.

Le Président (M. Picard) : Allez-y, Mme la ministre.

Mme Charbonneau : De un, je remercie mon collègue d'avoir fait cet exercice-là, parce que souvent, au bureau de comté, on reçoit les gens à la pièce.

D'avoir choisi d'asseoir les gens, les partenaires à l'alentour d'une table puis dire : Parlez-nous, ça nous donne un regard différent sur la complémentarité qu'on se doit d'avoir pour le sujet des aînés et ça m'interpelle beaucoup, parce qu'au départ je vous disais, hein : Vous savez, quand je suis assise à une table, mes premiers partenaires, c'est la Santé et les Services sociaux, mais c'est la Justice, la Sécurité publique, le ministère qui s'occupe de l'Occupation du territoire. Et, dans l'ensemble de vos questions, parce que j'ai l'impression que vous m'avez lancé un cahier de questions, dans l'ensemble de vos questions, vous touchez pratiquement l'ensemble des ministères avec qui je fais affaire, donc de là l'importance de pouvoir parler aux partenaires. Puis vous l'avez fait, et je vous avoue que, comme la plupart des choses que vous faites, M. le député, parce qu'on n'a pas souvent l'occasion de... on a plus souvent l'occasion de se grafigner publiquement, mais, je vous le dis, vous avez fait un beau travail, parce qu'aller chercher le pouls des gens puis de savoir ce à quoi ils ne comprennent pas ou ils ne s'entendent pas par rapport au gouvernement, c'est superimportant. Un, ça vous donne des arguments, mais, deux, ça fait en sorte que vous nous obligez à améliorer le service qu'on donne aux organismes, et ça, c'est peu dire dans le travail qu'on fait comme députés, parce que, comme députés, notre obligation, c'est de s'assurer que nos organisations reçoivent l'information et l'utilisent de la bonne façon, sinon le gouvernement doit être au rendez-vous.

Le transport collectif, je vous disais dans les annonces que j'ai faites au début, début, là, on a déjà demandé au ministre des Transports de le regarder avec une attention particulière. Vous avez plusieurs défis, puisque, dans certaines régions, le transport collectif n'est pas existant, dans d'autres il est peu existant. Donc, comme vous le dites, il est juste à l'heure des grands travailleurs, il n'est pas dans le quotidien, donc pour les déplacements, pour aller chez le médecin, ou des choses comme ça, c'est plus difficile.

Ce qui rend votre autre sujet encore plus important, c'est-à-dire le permis de conduire. Si ma collègue vous a fait un témoignage plus tôt, moi, je peux vous dire... puis vous avez sûrement ça aussi à votre bureau de comté, des hommes qui viennent nous voir et qui tombent en larmes rapidement parce que le médecin n'a pas accepté de signer le papier qui leur donne leurs permis de conduire. Pourquoi sont-ils en larmes? Bien, parce qu'ils viennent de perdre une grande partie de ce qui les représente depuis longtemps, c'est-à-dire leur autonomie. Par contre, et c'est malheureux de le dire comme ça, quelquefois, pour leur protection et celle des autres, il ne faut pas remettre le permis de conduire, parce que la route est ainsi faite que maintenant ça va très vite et pour certains le danger est au rendez-vous et la précarité de l'aîné est aussi au rendez-vous. Je vous le dis parce qu'il fut un temps où mon beau-père, qui maintenant m'accompagne partout, tandis que, dans ce temps-là, il restait toujours à Laval... Maintenant, il est décédé. Il a dû prendre cette décision-là parce que son médecin lui avait dit... puis il s'appelle Marcel, donc il a dit : Marcel, je pense que c'est fini, la conduite. Ça l'avait beaucoup heurté, mais finalement il avait compris avec une longue discussion avec sa bru que c'était une décision à prendre. Le danger éminent de la route, vous le connaissez. Par contre, moi, il habitait à Laval, donc le principe du transport collectif était moins complexe. Les gens de votre région... l'accessibilité au transport, c'est superimportant. Puis souvent les aînés isolés sont des gens qui sont seuls, qui n'ont plus de voiture puis qui se retrouvent à ne pas pouvoir être mobiles. Donc, on se doit, par soit le biais de MADA soit la complicité qu'on a avec ce qu'on appelle les élus de proximité, les villes, avec les systèmes de transport, de regarder comment on peut faire mieux pour la mobilité des gens, parce que se déplacer, c'est avoir accès à des services. Puis ça, c'est notre obligation de le mettre en place, donc on le regarde avec beaucoup d'attention.

Vous avez parlé de la concertation des milieux. Je vous le rappelle puis, en même temps, je le rappelle à tout le monde parce que c'est une table superimportante, dans les 18 régions du Québec, M. le Président, la vôtre comme dans toutes les autres régions, il y a une table de concertation des aînés. Dans chacune de ces tables, qui s'assoit alentour de cette table? Les gens de la communauté, les organismes — je les nomme depuis le début parce que c'est les premiers partenaires, hein — la FADOQ, l'AQDR. Mais, dans chacune des régions, différents organismes locaux y sont, on les appelle les... chez nous, c'est la TRCAL, là, mais c'est la TRCA, la table régionale de concertation des aînés, et son mandat est très clair, elle se doit de faire de la concertation. Elle doit représenter la diversité des aînés de la région, contribuer à la prise de décision, sur le plan régional, concernant les aînés.

• (11 h 20) •

Puis, je vous le dis, M. le député de Rimouski, sensibilisez vos maires. Les maires, les villes ne font pas assez appel à eux et ne les interpellent pas assez pour leur demander leurs opinions. Puis, alentour de cette table-là, là, c'est tous des gens qui s'occupent et qui représentent les aînés. Et on se doit de demander leurs opinions. Ils se doivent de contribuer à la société dans laquelle on est. Puis on les a mises en place pour qu'on puisse les utiliser. Puis, contrairement à toutes les autres régions ou à tous les autres aspects, il y a de la concertation importante qui se fait à travers cette table-là. Ils agissent dans les régions comme relayeurs d'information puis ils transmettent au ministère les informations. Je leur dis souvent avec un clin d'oeil qu'ils sont mes yeux puis mes oreilles dans chacun des milieux, parce que souvent ils vont me parler de vos maires, ils vont me parler des organismes qui ne veulent pas faire affaire avec eux, mais ils vont aussi me dire ce qu'ils ont besoin dans le milieu puis comment ça devrait refléter leurs propres possibilités.

M. le député, je sais que ça vous inquiète, mais vous m'avez lancé pour 20 minutes de questions, donc je veux juste être sûre que je suis capable...

Une voix : ...

Mme Charbonneau : O.K. Mais, M. le Président, faites-moi signe, faites-moi signe, parce que j'essaie d'en prendre le plus possible dans l'ensemble des choses qu'il nous a données.

L'aide domestique, M. le député, vous en avez abordé une partie. Je dois vous dire que, dans le budget, vous en avez sûrement vu qu'on investit un montant de 8,1 millions de plus pour l'aide domestique mais aussi pour la formation des gens qui vont donner cette aide domestique là. On en avait fait l'annonce à Lévis avec ma collègue Dominique Anglade, François Blais... ah! c'est vrai, les ministères...

Une voix : ...

Mme Charbonneau : ...avec les différents ministres — merci, M. le Président — pour pouvoir dire jusqu'à combien de gens ça touche et combien de ministères sont touchés par l'économie sociale, ces gens que vous aimez bien nous souligner, M. le député, qui font un travail au quotidien, mais comment on peut faire mieux puis comment on peut donner plus aux aînés, parce que, oui, il y a le ménage, mais on se dira qu'il y a le pelletage puis on se dira aussi qu'il y a le tondage de gazon puis il y a l'aménagement puis il y a les façons de faire qui font que nos aînés ont droit à des services puis ont accès à des services à travers les différents organismes. Donc, la volonté qu'on a de mettre un peu plus sur le terrain à travers les différents ministères.

Les proches aidants. Si on part ce sujet-là, je vous le dis, vous perdez vos cinq minutes. Je vais juste vous dire que je suis très proche de l'appui que vous connaissez, qui est un programme que nous avons au niveau du gouvernement, qui est une complémentarité de services qu'on a, mais on est aussi en ce moment très à l'écoute, puis je vous fais une fleur... ou je vous fais une invitation que vous devez avoir déjà eue, mais il va y avoir un forum à la fin mai auquel vous êtes invités, vous et mon collègue de Lévis, où on va parler de VVE, et on va parler de comment faire mieux avec la politique qu'on a puis comment aller plus loin. Donc, vous allez être les gens... comme je vous dis, si vous ne l'êtes pas, vous allez l'être, là, ça va rentrer aujourd'hui ou demain, là, parce que je veux vous avoir avec nous. La date qu'on me dit...

Une voix : ...

Mme Charbonneau : Le 1er et le 2 juin. On me glisse la date ici. Hier, on a finalisé l'invitation.

Seront participants l'ensemble des organismes avec qui on fait affaire pour VVE, donc, on se dit, à peu près 300 personnes qui représentent des organismes, donc 300 personnes qui représentent peut-être elles-mêmes 300 personnes, et vous serez au rendez-vous avec nous, parce que je pense qu'il faut qu'on se mette en mode écoute de comment faire mieux. Ça ne dépend pas juste moi, ça dépend aussi de l'ensemble de mes collègues de l'Assemblée nationale. Et je suis à peu près certaine qu'ils vont nous revenir sur les sujets que vous avez abordés, c'est-à-dire les proches aidants, la pauvreté, l'accès à l'information, hein? On a des partenaires, là. Si M. Prud'homme était là et si les gens de l'AQDR étaient là, ils diraient comment ils sont, au quotidien, en train de distribuer de l'information, mais il faut faire plus. D'ailleurs, on a mis en place puis on a financé Juripop, l'accès juridique pour les aînés, là. C'est une caravane qui se promène puis qui donne de l'information sur les aspects de la justice et de façons de faire pour les aînés avec leurs organismes. Ils donnent des réponses. Et c'est financé par le programme QADA.

Le réseau de la santé. Je vous rappelle, M. le député, avec un petit clin d'oeil que mon collègue va être au rendez-vous pour ses crédits. Alors, je suis sûre que vous allez y être puis vous allez pouvoir le sensibiliser au principe du réseau de la santé, mais on n'a jamais été autant partenaires du réseau de la santé. Je vous le dis parce que dans mes comités il y a des gens de la santé, puis dans les comités de la santé on est là parce qu'on veut vraiment de la complémentarité par rapport aux services qu'on donne. D'ailleurs, le projet de loi n° 115 vous le dit. Dans ce projet de loi, on est trois signataires parce qu'on est trois personnes responsables de le mettre en application partout, et la reddition de comptes va se faire par la ministre responsable des Aînés et va faire en sorte qu'on est capables d'aller plus loin dans la volonté de la protection des aînés qu'on a partout au Québec : un aîné autonome à un aîné qui est en perte d'autonomie.

Je m'arrête parce que je veux vous laisser vos cinq minutes.

Le Président (M. Picard) : M. le député de Rimouski, il vous reste six minutes.

Mme Charbonneau : Hein?

M. LeBel : Mais je vous donne quand même un 30 secondes pour me parler des commissaires aux plaintes puis me dire... par rapport au service d'information aux aînés puis Services Québec.

Mme Charbonneau : M. le Président, une question technique : Est-ce que mon collègue a un autre bloc?

Le Président (M. Picard) : Non.

Mme Charbonneau : Ah! c'est le dernier. O.K. Je vais aller pour les CIA, parce que je sais que c'est important pour vous. Alors, le commissaire aux plaintes, il va faire la job, puis, s'il manque de financement, il va avoir le financement. Le ministre de la Santé s'en est engagé. Et le comité des gens qui est représenté par...

Une voix : ...

Mme Charbonneau : ...parce qu'on les a rencontrés personnellement, là, les regroupements des commissaires aux plaintes, et on est très reliés à eux, puis ils vont nous lever des drapeaux si jamais ils sentent qu'on ne répond pas à la demande.

Les CIA. Laissez-moi revenir sur le principe des CIA, parce que c'est important. Mon collègue s'est fait interpellé. Ce n'est pas la première fois qu'on s'en parle. Vous en avez parlé à mon collègue de la Solidarité sociale, celui que moi, j'appelle François, et vous avez eu une réponse.

Dans chacune des régions du Québec, c'est différent pour les CIA, M. le Président, puis je vous l'explique. En 2013, le gouvernement en place a décidé de donner la responsabilité des CIA aux CRE. En faisant ça, il se disait : Bien, on va donner ça à des gens qui font de la concertation puis qui vont maintenir, à leur façon, les CIA dans chacun des milieux. Chacune des régions du Québec n'a pas maintenu son CIA. Ils ont décidé de faire ça autrement, mais c'est des centres d'information pour aînés. On dit tout le temps «CIA», mais il ne faut pas oublier de dire ce que ça veut dire. Pour tout le monde, ça ne veut pas dire la même chose. Donc, chacun des milieux a choisi différemment. Le gouvernement du Québec a décidé de mettre fin aux CRE, ce qui a fait en sorte qu'on a demandé aux villes de continuer à faire les mandats qu'ils avaient, hein? Les villes avaient le mandat de continuer la concertation. Ils ont eu le financement des projets, pour la plupart des projets. Les projets aînés, on les a récupérés, là, mais les centres d'information pour aînés sont restés avec chacune des villes. Chacune d'elle avait des responsabilités face à ça, et, malheureusement, chacune des régions n'a pas maintenu les centres d'information pour aînés de la même façon.

Comment le gouvernement a décidé de pallier à ce manque d'information pour les aînés dans chacun des milieux? Bien, il a mis en place Services Québec, à qui il a donné une responsabilité supplémentaire. Donc, si vous allez sur Services Québec, M. le député, puis que vous cliquez sur les services auxquels on peut... c'est un clic, là, vous cliquez sur «Services d'information aux aînés», vous allez tomber sur ce document-là. Vous avez compris qu'il est informatisé. On l'a imprimé pour pouvoir vous le montrer, là. Mais, à l'intérieur de cet onglet-là, vous avez plusieurs informations. Puis je vous montre rapidement la liste, là, mais vous allez voir, là, c'est très informatif.

Maintenant, Services Québec, dans toutes les régions du Québec, fournit des services d'information gratuits — ça, c'est la partie importante — par téléphone, par courriel ou en personne, parce que, il faut se souvenir, là, les aînés n'ont pas tous cette habilité-là de l'informatique. Donc, ils peuvent téléphoner, ils peuvent se rendre en personne puis ils peuvent avoir l'information par information. Mais là vous bougez sur votre chaise, ça fait que je vais arrêter de parler pour vous...

M. LeBel : ...

Mme Charbonneau : Allez-y.

• (11 h 30) •

M. LeBel : O.K. Bien, regardez, on va le voir à l'usage, mais, je vous dis, Services Québec n'ont pas ce qu'il faut pour accueillir les aînés, leur expliquer, leur aider à faire les impôts, ils n'ont pas ce que les centres d'action bénévole faisaient avec les carrefours d'information aux aînés. Ils n'ont pas tout ce qu'il faut et ils nous le disent sur le terrain. Le ministre de la Solidarité sociale m'a dit qu'il y avait une entente. On va donner la chance au coureur pour voir ce que ça va donner, mais ça ne répond pas vraiment aux besoins. Je vais terminer rapidement.

Les tables en région. Effectivement, la fin des CRE a bousculé beaucoup dans le milieu des aînés, sur la façon qu'on analyse les projets qui sont demandés, les initiatives qui sont proposées. C'était beaucoup décentralisé, beaucoup régionalisé. Maintenant, on ne sait pas trop comment ça fonctionne. Hein, c'est vraiment important que les tables continuent à être financées. Il y a présentement beaucoup d'incertitude pour l'avenir. Les gens sont là, mais il n'y a rien de prévu pour les prochaines années, et je pense qu'ils ont besoin de l'heure juste, éventuellement.

Bientôt, ce sera le renouvellement de la politique Vieillir et vivre ensemble. Je vous le dis, là, très sincèrement, pour voir ce qui se passe sur le terrain, autant au niveau de la santé mais qu'à d'autres niveaux, le maintien à domicile, les travailleurs aînés, l'isolement des aînés, la pauvreté des aînés, les retraités aussi qui veulent continuer à s'impliquer puis être présents, la problématique... pas la problématique, mais la situation, les défis, les enjeux qui touchent les aînés, c'est immense. Et, quand je participais à la commission parlementaire sur la maltraitance, plusieurs sont venus nous dire qu'on serait dus pour une grande discussion nationale sur la situation des aînés, qu'on serait dus pour des états généraux sur la situation des aînés au Québec.

Moi, je vous le dis, puis je le dis d'une façon non partisane, je pense que, oui, on est capables de se parler, tout le monde, avec les partenaires, avant de faire le renouvellement d'une politique, d'où on est rendus, au Québec, comment on travaille avec nos aînés, comment on traite nos aînés... les aînés, je ne dis pas «nos aînés», les aînés, comment on travaille avec ces gens-là et pourquoi on ne pourrait pas discuter sur l'ensemble de la situation, l'ensemble des facettes de la vie des aînés au Québec, puis, je pense, c'est important pour nos communautés. Vous, à Laval, comme nous autres dans le Bas-du-Fleuve, ou en Gaspésie, ou en Abitibi, on veut continuer à travailler avec nos aînés. Ce n'est pas normal que les villages se vident. Déjà qu'on se vidait des jeunes... puis là on vide les aînés, parce qu'il n'y a pas de service de santé. Il y a des quartiers complets à Rimouski qui s'installent, c'est des aînés. Il y a des enjeux qui viennent changer le...

Une voix : ...

M. LeBel : On devrait être capables de discuter de tout ça ensemble au Québec, puis je plaide toujours pour les états généraux.

Documents déposés

Le Président (M. Picard) : Merci, M. le député de Rimouski. Avant de passer la parole à M. le député de Portneuf, je confirme le dépôt des deux documents cités par le député de Rimouski, là, le résumé de ses rencontres avec des aînés et la lettre adressée au ministre de la Santé, du 5 juillet 2016. Oui, on va vous faire des copies qui vont vous être remises tout à l'heure. Donc, M. le député de Portneuf.

M. Matte : Merci, M. le Président. Je voudrais également souligner mes collègues d'en face, de l'opposition, mes collègues du gouvernement et vous, Mme la ministre, ainsi que l'équipe qui vous accompagne. Alors, je voudrais profiter de la semaine des bénévoles, cette semaine, pour leur dire comment on les apprécie et que, si on n'avait pas leur participation, beaucoup de nos programmes, on ne pourrait pas les réaliser. Qu'on parle de MADA, qu'on parle de QADA, si on n'avait pas les bénévoles, ce serait difficile pour nous autres de réaliser ces projets-là. Ça va être un peu en rafale, Mme la ministre, parce que je sais que vous avez une pratique. On va la continuer dans ce temps-là.

Vous le savez, vous êtes venue dans Portneuf, là, en mars pour souligner, pour annoncer le programme QADA, c'est neuf municipalités, c'est 50 % de mes municipalités de mon comté qui font partie du programme QADA. Tout simplement pour vous dire : Tantôt, vous avez mentionné que ce serait peut-être important de changer le nom «ITMAV», O.K.? Moi, je l'ai changé, l'acronyme, O.K.? Pour moi, «ITMAV», ça ne veut pas dire «initiatives», ça veut dire «innovations du travail au mieux-être des aînés vulnérables». Alors, pour moi, c'est ça. Si je regarde l'expérience qui se fait dans mon comté, j'ai une équipe formidable. On a commencé par un projet expérimental dans le nord de mon comté. On l'a extensionné aussi à l'ensemble. C'était un projet rassembleur, parce que ça nous a permis de travailler ensemble puis c'était une synergie. J'ai des municipalités, j'ai Desjardins. J'ai fait l'annonce avec la FADOQ, lors d'un déjeuner, devant tous les présidents et les présidentes de l'âge d'or pour leur dire : Voici ce qu'on a. On a constaté que, suite à l'enquête qu'on a faite auprès des gens vulnérables, ils ne sont pas toujours facilement identifiables. Donc, ça nous a permis... puis on a constaté l'isolement, on a constaté qu'il n'y avait pas d'information mais que souvent il y avait des services qui étaient existants mais que les gens ne le savaient pas. Vous, à Laval, vous avez été dans les centres d'achats. Chez nous, dans Portneuf, on a été dans les salons de coiffure. Alors donc, ça nous a permis d'identifier plein de ressources, plein de personnes qui souffraient d'isolement, puis tout ça. Et c'est là qu'on a découvert que, souvent, ce n'est pas en allant en chercher puis en défrayant des coûts de publicité énormes, mais c'est avec des petits gestes concrets.

La ressource ITMAV, c'est une ressource de terrain. Elle est profitable, elle est rentable parce que c'est un contact direct quand nos deux travailleurs vont dans un salon de coiffure, qu'ils se disent : Écoute, oui, Mme Unetelle, on ne la voit pas. Et on a découvert que souvent ce que les gens avaient de besoin, c'est de petits gestes. Aller à l'épicerie quand tu n'as pas d'auto puis quand tu es à deux kilomètres, ce n'est pas évident. On a travaillé avec les épiciers pour dire : Pourquoi on ne fait pas un service de livraison? Pourquoi on ne fait pas l'achat en ligne? Donc, ce sont des petits gestes. C'est pour ça que, quand je parle d'ITMAV, je dis : Innovations. C'est interrelation, c'est intercommunication, parce que c'est rassembleur puis ça va. Tout ça pour vous dire : C'est super, c'est merveilleux, puis aussi on devrait l'exploiter davantage, puis profitons des «success story» dans différents comtés pour pouvoir faire en sorte de les propager puis dire : Allez-y, c'est vraiment intéressant.

Je voudrais souligner aussi le travail d'Accès Travail Portneuf, O.K., Alain, concernant son implication. J'apprécie toujours quand vous terminez vos annonces, vous dites que les aînés, c'est une richesse. C'est vrai, c'est une richesse, puis on ne le dit pas assez souvent. On a eu tendance à en faire une image péjorative, alors que je ne souscris pas de ça. Mais chez moi on a une table de concertation des aînés. Ce sont des retraités qui ont eu un bon vécu, puis c'est intéressant, parce qu'ils se sont impliqués. S'il fallait, tu sais, qu'on défraie le coût de ces bénévoles-là, on ne pourrait pas réussir. Tout simplement pour vous dire que le programme ITMAV, c'est vraiment intéressant, c'est un investissement, puis, on doit le dire, bravo. Puis, oui, je suis d'accord avec vous qu'on peut changer l'acronyme, là, pour que ça soit plus usuel.

Je suis surpris, ce matin, hein, qu'on n'ait pas parlé du projet de loi n° 115. À titre de président qui a suivi les travaux quand on a procédé à l'étude de l'analyse du n° 115, permettez-moi, en toute humilité et modestie, de vous faire un clin d'oeil, Mme la ministre, sur le projet de loi n° 115. Je pense que c'était dû, ce projet de loi fait partie de l'innovation. Vraiment, ça répond à des besoins, à des attentes. Puis, comme vous l'avez dit, il y a toujours place à l'amélioration. Moi, je me dis, il faut le dire, que ce projet de loi là, c'était vraiment, hein, une bouffée d'air, c'est de l'oxygène qu'on met pour l'État, puis je ne veux pas rentrer là-dedans, parce qu'on a eu l'occasion d'en parler, mais je vous laisserai l'occasion d'en parler, et ça répondait à plusieurs attentes, tu sais, qu'on nous parle des caméras dans les... En tout cas, tu sais, je veux dire, ça répond à un besoin, ça répondait à des attentes, puis je pense que le Québec, les Québécois, on est vraiment, là, ravis, on a hâte de le voir en application.

Souvent, un projet, une image vaut mille mots. On a eu, lors des consultations, des représentants du projet pilote, là, de Trois-Rivières qu'on appelle Centre-Mauricie, puis je pense que, il faut le mentionner, il faut que ce projet-là puisse être exporté à la grandeur du Québec. Puis en plus j'ai constaté que, le projet pilote d'entente sociojudiciaire Mauricie—Centre-du-Québec, ce projet-là, qui est mis en place, a remporté un grand prix aussi. Tu sais, lors d'une cérémonie, on lui a remis un projet, parce qu'il apporte de l'aide nécessaire aux personnes âgées en situation de vulnérabilité, des victimes de la maltraitance. C'est un projet de concertation avec le Service de police de la ville de Trois-Rivières, la Sûreté du Québec, tout ça. Ce que je trouve d'intéressant, c'est que ce projet-là date de 2014, plus précisément du 15 mai 2014. Tu sais, c'est un projet. Et, je me souviens, là, l'agent qui est venu nous rencontrer nous en a parlé tellement avec passion, puis c'est là que je dis que la passion, c'est contagieux. Puis, je me dis, c'était vraiment un bon ambassadeur, et il a parti de quelque chose de simple pour en faire une grande réalité sans que ça soit à des coûts astronomiques. Il a tout simplement mis en place les gens pour qu'ils puissent se parler, pour qu'ils puissent dire comment on peut apporter notre aide aux personnes âgées.

Alors, je pourrais continuer, mais, Mme la ministre, est-ce que, le projet, là, sur le déploiement sociojudiciaire, vous prévoyez que ça pourrait être déployé à la grandeur du Québec? Est-ce qu'on peut profiter de cette situation-là pour dire : Voici comment qu'on peut l'extensionner, parce que les preuves sont faites, les besoins étaient là, les attentes sont là, comment qu'on peut le réaliser?

Le Président (M. Picard) : Merci. Mme la ministre.

• (11 h 40) •

Mme Charbonneau : Merci. M. le Président, permettez-moi de faire un aparté, parce que mon collègue a mis le doigt sur des gens que j'apprécie énormément. Je vous le dis, parce que quelquefois, en politique, on y dit : Ne parle pas de ça, parce que ça peut être repris puis ce n'est peut-être pas bon signe, ou ne fais pas ça ou... Je dois vous avouer que ma formation professionnelle à moi, mon métier à moi, c'est coiffeuse. Je vous le dis parce qu'on oublie l'importance des gens du quotidien dans une communauté.

Puis mon collègue a dit : Vous savez, chez nous, on ne va pas dans les centres d'achats, on va chez les coiffeuses. Mais, à chaque fois que je me rends dans une résidence, une grosse résidence... les petites résidences n'ont pas ce privilège-là, des fois ils ont des visites, mais il y a toujours un salon de coiffure, je salue particulièrement deux personnes; un, la fille à l'accueil, la réceptionniste ou la dame à l'accueil. Pourquoi? Parce que c'est la première personne avec qui on rentre en relation quand on rentre dans l'établissement. La deuxième, je fais un détour pour, parce que je ne fais pas de détour pour aller... je vais dans les cuisines, je vais voir les gens, je vais voir les installations, mais je fais un détour, parce qu'on pense tout le temps que ce n'est pas important, pour aller visiter la fille du salon de coiffure. Je dis «la fille», parce que, souvent, c'est une fille. Vous savez, les gens qui font de la coiffure font de la thérapie. Qu'est-ce qu'ils font, hein? Ils accueillent quelqu'un qui est un petit peu tanné de sa coiffure, qui est défraîchie un peu, puis qui a le goût de... Et, quand la personne sort de là, elle a parlé, elle se sent plus belle. Elle a été à l'écoute avec quelqu'un d'autre, elle a eu des échanges. Si vous saviez comment c'est précieux!

Vous avez nommé l'endroit. Je pense qu'il faut prendre le temps de le souligner. Ces gens-là, dans le quotidien, là, ils font un travail impressionnant, puis on ne prend pas le temps de dire merci, souvent. Mais on a nos ITMAV, on a nos intervenants. On a notre journée, aujourd'hui, de gens qui travaillent dans le milieu, auprès des aînés, mais ayons une pensée pour tous ceux qui, dans le quotidien... la caissière à l'épicerie, la coiffeuse, la personne qui donne un service dans le village mais qui reste polie, qui reste à l'attention puis qui prend le temps d'expliquer puis de faire une petite conversation avec la personne qui aura peut-être la seule conversation de sa journée avec cette personne-là. Donc, vous avez bien fait de le souligner.

Revenons à un autre projet passionnant, le comité sociojudiciaire. La première fois que j'ai rencontré M. Lévesque et M. Boisvert, avec qui j'ai eu des échanges sur le projet pilote à Trois-Rivières, j'ai trouvé qu'ils avaient eu une perception de leur communauté puis une volonté de faire participer la communauté à un objectif commun. Puis je dis «un objectif commun», parce que, quand on a fait le projet de loi n° 115, mon collègue de Lévis, mon collègue de Rimouski étaient, comme nous, hypersensibles à la protection des aînés sur le terrain. La protection des aînés sur le terrain, ce n'est pas juste en résidence, ce n'est pas juste en CHSLD. On a des gens, à Montréal comme ailleurs, qui habitent chez eux puis on cherche, hein, à les garder chez eux le plus longtemps possible. Tant qu'ils ne veulent pas casser maison, tant qu'ils veulent rester dans leurs résidences, ils devraient avoir non seulement le droit, l'opportunité, mais l'environnement qui leur permet de le faire. Quand on a rencontré celui que moi, j'appelle mon capitaine, M. Lévesque, et son acolyte, M. Boisvert, ils nous ont expliqué que, souvent, les situations de maltraitance ne sont pas bien connues et l'aîné n'a pas tellement de ressources. En faisant appel aux services de la police, bien, il faut que celui-ci se mette en mode des règles qui lui appartiennent puis il ne peut pas faire le suivi qu'il aimerait faire auprès de l'aîné.

Alors, en mettant en place un comité sociojudiciaire, qu'est-ce que ça veut dire?, bien, ça veut dire qu'on assied alentour d'une même table différents intervenants. Oui, il y a les services en santé et services sociaux, mais il y a surtout la sécurité du Québec, il y a la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il y a le Directeur des poursuites criminelles et pénales, il y a l'agence de la santé et des services sociaux de différents endroits, il y a les villes qui sont impliquées. On demande un intervenant de la ville aussi, puis, dépendamment des problématiques, il peut y avoir le Curateur public, le Protecteur du citoyen, l'Autorité des marchés. N'oublions pas, puis mon collègue de Rimouski en fait souvent un long débat, les différentes formes de maltraitance. On pense que la maltraitance, c'est juste physique, mais il y a la psychologique, il y a la financière, il y a toutes sortes de maltraitances. Donc, l'AMF est au rendez-vous, puis c'est eux-mêmes qui ont levé la main pour dire : On aimerait ça vous accompagner dans cette problématique-là. Donc, tous ces gens-là s'assoient alentour de la table pour faire quoi? Bien, pour prendre le cas d'un aîné et l'amener vers une piste de solution plausible qu'on peut mettre en place puis faire en sorte que son histoire se finisse bien. On se rappellera, et cette information-là est toujours un peu questionnable puis elle nous interpelle toujours, mais la plupart des gestes qui sont posés auprès de nos aînés sont faits par des gens de confiance, un frère, un conjoint, un enfant, un voisin avec qui j'ai fait confiance, quelqu'un qui m'offre des services, à qui je fais confiance et qui, quelquefois, par intention ou sans même le savoir, pose un geste de maltraitance.

Il y a des histoires qu'on entend qui sont tristes. On pense à un couple, et le conjoint commence à s'apercevoir que sa conjointe est en perte cognitive puis elle ne devrait pas sortir de la maison. Bien, pour toutes sortes de raisons de sécurité, bien, il va l'attacher, il va lui mettre une contention qui va faire en sorte qu'il va savoir partout où est-ce qu'elle est. Malheureusement, ce n'est pas un geste qui est acceptable, mais c'est sa piste de solution à lui. Alors, quand le coup de téléphone se donne, le coup de téléphone se donne aux services de la police, aux services de la santé, ça peut être la caissière de la banque, ça peut être quelqu'un à l'épicerie. Quelqu'un qui voit une situation fait son coup de téléphone, et à tout moment se met en place le comité sociojudiciaire.

Quand la présentation a été faite et qu'on était en réflexion pour un projet de loi avec du mordant — le projet de loi n° 115, il ne faut pas l'oublier, là, c'est un projet de loi qui a du mordant pour la protection des aînés — eh bien, rapidement, on s'est dit : Il faut faire en sorte que partout au Québec on ait le comité sociojudiciaire. Donc, vous l'avez vu, M. le député, puisque vous avez non seulement participé à la commission, mais vous l'avez aussi présidée, le projet de loi n° 115 annonce que, partout dans les régions du Québec, nous allons mettre en place le comité sociojudiciaire. Partout où on peut faire en sorte que l'ensemble des gens vont pouvoir y contribuer, on va faire en sorte qu'ils vont y contribuer. Il faut faire en sorte que, dans le principe du projet de loi n° 115... parce que, je nous le rappelle, là, le projet de loi n° 115 a fait son long bout de chemin, hein, on l'a étudié article par article. Maintenant, avec mes collègues de Rimouski et de Lévis, il faut l'amener à un pas de plus. Un pas de plus, c'est quoi? Bien, c'est l'adoption, en Chambre, du projet de loi n° 115, qui fait que, le lendemain matin, les coups de téléphone se donnent pour dire : Vous êtes rendus où dans l'installation puis dans la probabilité de mettre en place dans votre région un comité sociojudiciaire?

Je vous le dis parce que M. Lévesque et M. Boisvert travaillent très fort partout, ils sont sollicités de partout, que ce soit à Montréal comme dans les régions, pour mettre en place ces comités-là. Ils sont maintenant une référence. On ne leur dira jamais assez merci d'avoir pris ce risque avec la ville de Trois-Rivières pour, pendant deux ans, aller trouver la confiance du milieu puis dire : Ça fonctionne, il y a des bonnes histoires. La plupart des histoires, 60 % des cas, ont été des cas financiers sur lesquels ils ont fait des suivis. Et en même temps ils ont fait en sorte que la confiance s'est installée. Puis on est capables de dire qu'en mettant en place un comité sociojudiciaire — ça ne veut pas dire grand-chose pour grand monde, mais pour les gens qui participent à la table c'est très important — on peut accompagner les aînés qui se retrouvent dans des situations de maltraitance. Il y en a différentes, façons de se retrouver dans des situations de maltraitance. On peut les accompagner à des pistes de solution.

On a vu, dans les journaux, des cas apparaître qui nous ont offensés, qui nous ont perturbés parce que, ces cas-là, on disait : Il n'y a pas de piste de solution, puis ils tombent dans les zones grises pour pouvoir trouver de l'aide. Bien, le comité sociojudiciaire peut faire en sorte que les aînés du Québec qui habitent chez eux peuvent trouver des pistes de solution aux situations dans lesquelles ils se retrouvent puis être accompagnés à l'intérieur d'un délai très, très, très raisonnable, M. le Président, trouver des pistes de solution à la situation qu'ils vivent, qu'elle soit une maltraitance physique, psychologique, financière — je suis obligée de le dire, parce qu'il faut nommer les choses — qu'elle soit sexuelle aussi. Il faut trouver des pistes de solution pour les aînés, parce qu'habiter chez soi ne devrait pas me donner une précarité, mais me donner un choix. Je peux habiter chez moi en résidence privée, en résidence communautaire, je peux avoir un condo, une maison, un logement, mais il faut que, quand un aîné se retrouve chez lui, il soit en sécurité comme tout autre citoyen au Québec.

Le Président (M. Picard) : Merci. M. le député, il reste deux minutes.

M. Matte : O.K. Bien, tout simplement, je voulais vous dire oui. Si on souhaite puis si on désire que nos aînés puissent demeurer le plus longtemps possible dans leurs résidences, il va falloir aussi dans nos milieux faire en sorte de leur donner des ressources. Il n'y a pas uniquement, là, l'intimidation, la violence, l'isolement puis la nourriture, mais il y a aussi... quand vous êtes propriétaire d'une résidence puis il y a de menus travaux qu'il faut exécuter, que ce soit au niveau de la champelure, de la tonte de pelouse, puis tout ça, ce qu'on a découvert dans nos petits milieux, c'est qu'on a l'homme à tout faire ou la femme à tout faire.

Puis on a un organisme qui s'appelle l'Accorderie, chez nous. Ils viennent en aide, là, puis c'est vraiment intéressant, mais je n'ai pas beaucoup de temps, là, pour vous dire que c'est un peu du troc, O.K. : je te donne deux heures puis je vais pouvoir t'échanger... Ce qui est intéressant, c'est de mettre sur pied des organismes comme ça, des outils qui sont facilement à la portée de tout le monde, là. Puis aussi il ne faut pas oublier que le dépanneur dans nos milieux, c'est une source vraiment intéressante pour pouvoir déceler les gens qui ont besoin d'aide là-dessus.

• (11 h 50) •

Mme Charbonneau : Bien, la Troquerie, je vous avoue que je les ai rencontrés à un déjeuner à un moment donné, que j'ai...

Une voix : ...

Mme Charbonneau : La?

Une voix : ...

Mme Charbonneau : L'Accorderie. La Troquerie, parce que moi, je parle aux TROC. Mais, l'Accorderie, je les ai rencontrés, j'ai eu le privilège... puis ils ne sont pas assez connus dans les régions. Parce qu'ils existent, mais ils se doivent de faire, ce qu'on dit, un réseau pour être capables d'en parler plus. Mais, je vous rassure, je veux rassurer les gens qui nous écoutent, parce qu'il ne faut surtout pas penser que les gens qui font des services comme la plomberie, l'électricité, ce n'est pas des professionnels, hein? C'est des aînés qui sont, en ce moment, à la retraite mais qui ont encore leurs cartes de profession, parce que la partie importante, c'est qu'il n'y a personne qui fait des travaux ou des menus travaux puis qui met en danger les travaux auxquels ils sont attachés.

Mais, pour le principe de cet organisme-là comme pour plusieurs, puis vous l'avez souligné dès le départ dans votre intervention au début, début, là, ce sont des gens qui sont bénévoles. Et, de ce fait, il ne faut pas oublier de souligner que la plupart de nos organismes pour aînés sont avec des aînés qui sont à la retraite. Nos popotes sont gérées par des gens

qui sont à la retraite. Donc, quand on parle des aînés, la nouvelle image qu'il faut faire, c'est un aîné qui participe à l'économie locale mais qui fait en sorte aussi qu'on a des services pour les aînés, avec les aînés et qui fait en sorte que ça fonctionne.

Le Président (M. Picard) : En terminant, s'il vous plaît.

Mme Charbonneau : Ça va être tout, M. le Président.

Le Président (M. Picard) : Merci. Maintenant, c'est M. le député de Lévis pour une période de 16 min 30 s.

M. Paradis (Lévis) : Merci, M. le Président. Que les besoins sont énormes! Les besoins en services... puis il y a le nerf de la guerre, il y a aussi de l'argent là-dedans, ça en prend. Puis, vous l'avez dit d'entrée de jeu, puis on le sait tous, plus ça va aller, plus il y aura de besoins, puis plus il y aura de demandes, puis plus les gens seront exigeants. Puis c'est correct, c'est comme ça qu'une société évolue. On est conscients de l'importance... je le rappelle. Puis je revois aussi mon collègue le député de Rimouski en disant : Il va falloir qu'on se penche sur une analyse tellement, là, exhaustive sur l'état de la situation aussi, puis ça va presser, à un moment donné, parce que tout ça nous rattrape.

Je veux aller sur une question très, très précise au départ, parce qu'on l'a un petit peu abordée. On vient, oui, de compléter les travaux concernant le projet de loi n° 115, pour lutter contre la maltraitance envers les aînés et les personnes majeures vulnérables, et évidemment on va continuer à se parler là-dessus, on a des finalités, là. Cependant, je veux m'arrêter à quelque chose. À la question 12 du cahier des crédits budgétaires, il est écrit que les sommes consacrées à la lutte contre la maltraitance ont été de 3 millions. La question demandait... et ça m'étonne un peu qu'on ait cette précision-là, la question précisait aussi le fait de savoir quelles étaient, donc, les prévisions pour 2017-2018. Or, il n'y a pas de réponse là-dessus. On vient de compléter le projet de loi n° 115. On a parlé beaucoup de ressources à travers ça, puis on dit : Ça va prendre des sous, évidemment. Puis on a beaucoup questionné la ministre en disant : Il va-tu avoir des ressources, on va-tu avoir des ressources? Alors, je suis un peu étonné de voir que les sommes accordées en 2016-2017, c'est 3 millions, mais qu'on n'ait pas de réponse pour les prévisions 2017-2018.

Est-ce qu'on peut savoir quelles sont les prévisions, combien seront investis? Parce qu'on n'a pas cette information-là, puis quelque part, bien, il y a un arrimage, là, bien sûr, argent puis désir d'aller plus loin.

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Vous avez compris, M. le Président, qu'en ce moment il y a le projet de loi n° 115, hein, auquel on a participé beaucoup, mais il y a aussi le plan d'action pour lutter contre la maltraitance, le PAM, qu'on appelle communément, et là-dessus je le... Je ne me souviens plus, parce que j'ai coupé beaucoup dans mon discours. Le discours était très, très, très long, alors je l'ai coupé beaucoup, mais je sais que je parlais du 25,8 millions qui est annoncé pour le plan d'action sur la maltraitance. Il n'a pas été encore annoncé publiquement, parce que vous avez compris qu'on est en train de renouveler le PAM. Ça fait qu'il va y avoir des annonces plus précises qui vont être faites.

Mais, quand on vous dit ça, dans le principe de la maltraitance, il n'y a pas juste 3 millions. Le 3 millions, il est encore plus important. Il y a le 10 millions qui a été annoncé pour les ITMAV, mais on ne l'a pas dit dans le nouveau chiffre, là. Je pense que les chiffres qu'on vous a donnés, c'est le nouveau montant, ou l'argent supplémentaire, qu'on mettait. Juste pour m'assurer, M. le Président, je laisserais mon collègue spécifier...

M. Paradis (Lévis) : M. le Président, ce n'est pas vraiment compliqué, là, puis c'est parce que, bon, la question est simple, là : Sommes consacrées à la lutte à la maltraitance en 2016-2017 et les prévisions pour la lutte à la maltraitance en 2017-2018. Et la réponse à la question, c'est : Total des sommes accordées en 2016-2017 : 3 033 000 \$. Puis je n'ai pas rien, de suite, tu sais.

Alors, vous me parlez du PAM, vous me parlez de la maltraitance. Est-ce que c'est... Un ne va pas sans l'autre, un est égal. Parce que souvent on se questionne puis là on ne les a pas.

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : M. le Président, la réponse, c'est 6,1 millions.

M. Paradis (Lévis) : 6,1 millions, prévisions spécifiquement pour la lutte à la maltraitance pour 2017-2018. Merci, Mme la ministre. M. le Président, je me permettrais de donner la parole à ma collègue députée de Repentigny, si vous le voulez bien.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée de Repentigny.

Mme Lavallée : Merci beaucoup. Bonjour, Mme la ministre. Ça fait longtemps qu'on ne s'était pas vues en commission.

Moi, je vais revenir sur un dossier. Naturellement, mon dossier, c'est la lutte contre l'intimidation, donc un dossier qui me touche. Et, l'année passée, j'ai eu l'occasion de rencontrer un père de famille, M. Peterson, qui a perdu sa fille suite à un cas d'intimidation. Et la jeune fille, la jeune adolescente, a mis fin à ses jours. Et, lorsque je l'ai rencontré, et

sans vouloir aller dans le détail de la problématique, du lieu, son souhait, parce que c'est difficile de perdre un enfant à cause de gestes répétitifs, des gestes d'intimidation... et son souhait le plus grand, c'était qu'on ait un protecteur de l'élève, protecteur de l'élève indépendant, parce que, pour lui, le système qui était en place n'était pas suffisant. Et, dans le cas d'intimidation, c'est toujours difficile, il faut faire confiance au système, il faut faire confiance aux gens à qui on va témoigner de ce que l'on vit, et ça, on ne peut pas y échapper.

Donc, à l'automne dernier, moi et mon collègue de Chambly avons présenté notre proposition, qui était le protecteur de l'élève, je dirais, du même type que le Protecteur du citoyen, donc quelqu'un qui est détaché des commissions scolaires, détaché des commissaires, pas payé par la commission scolaire, donc non redevable aux commissions scolaires, mais vraiment extérieur. Moi, c'était dans le cas de l'intimidation, mais il y avait aussi le volet des autres dossiers qui touchent l'école. Et pour moi c'était important parce que je trouvais qu'il fallait simplifier les processus, rendre ça beaucoup plus efficace, donner cette impression-là... pas l'impression, mais donner l'assurance que la personne est indépendante et va bien écouter, rendre les procédures uniformes, parce qu'on constate qu'actuellement il y a à peu près 70 protecteurs de l'élève dans les écoles, mais il n'y a pas de règle, et personne ne fonctionne nécessairement de la même façon, et il n'y a surtout pas de registre central où on peut retrouver une certaine jurisprudence, savoir qu'est-ce qui se passe dans notre réseau, puis qu'il y ait une uniformité dans les façons de faire, qu'il y ait une cohérence mais surtout qu'on puisse faire confiance.

Donc, nous, notre proposition, c'était qu'il y ait un protecteur de l'élève avec des représentants dans les différentes régions, mais avec des façons de faire uniformes. Ça a été bien accueilli par la fédération des parents du Québec et par M. Égide Royer. Et le ministre, suite à notre présentation, semblait ouvert à cette idée-là. Donc, pourquoi j'en parle aujourd'hui? C'était pour voir si vous avez cette même ouverture et si vous avez l'intention de donner suite à cette idée-là, qui m'apparaît importante puis d'actualité.

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Une courte parenthèse, une courte parenthèse, parce que vous me permettez de saluer la commission scolaire de Laval, qui a été la première commission scolaire à avoir un protecteur de l'élève, un rôle qu'on avait donné par contre, à ce moment-là, puisque c'était la première fois, à un employé de la commission scolaire, ce qui avait occasionné quelquefois, hein... parce que, vous le dites bien, les gens se questionnent. La personne était comme juge et jury, hein, parce que c'était un employé du Service de la commission scolaire. Par la suite, le gouvernement du Québec a choisi de dire aux commissions scolaires : Vous allez faire affaire avec, un, quelqu'un qui est juridique puis, deux, qui va se rattacher à votre commission scolaire, parce que c'est la commission scolaire qui a la responsabilité de le payer. Donc, quand vous me dites... puis je vous entends bien, là, quand vous me dites que le père vous a signifié qu'il voulait qu'il y ait une forme d'autonomie, il a... son questionnement ne part pas de nulle part, là, il veut vraiment avoir le sentiment que cette personne-là n'est pas redevable.

• (12 heures) •

Dans cette perspective-là, quand vous me le dites, bien, j'entends mes collègues me parler du commissaire aux plaintes, puis on revient sur un autre dossier, là, mais ça fait en sorte qu'on peut se questionner sur la perception de la personne qui écoute le parent, parce que c'est souvent le parent qui fait l'intervention auprès du protecteur de l'élève.

Vous avez dit le nombre qu'il y en a. Il y en a ce nombre-là parce que c'est le nombre de commissions scolaires. Il y en a un par commission scolaire. Puis, quand vous me parlez de l'uniformité, je vous donne mon seul souci, puis je ne l'ai pas partagé avec mon collègue de l'Éducation, parce que c'est lui qui va gérer ce dossier-là, mais mon seul souci, c'est : tout le monde fait pareil. Ça m'inquiète tout le temps, parce que c'est toujours du cas par cas puis, dans le cas par cas, bien, il y a l'intimidation. Il y a aussi tout ce qu'on peut appeler, là, le transport, le choix de classe, le choix d'école, le parent qui se sent lésé dans ses droits ou qui sent que son enfant ne reçoit pas les services auxquels il a droit. Mais, quand vous ramenez l'intimidation, vous avez raison de nous rappeler que, malheureusement, des fois, la piste de solution du jeune, on ne peut pas la renverser. Un jeune qui choisit de s'enlever la vie parce qu'il subit de l'intimidation, c'est inacceptable, mais en même temps on ne peut pas la changer, parce qu'il a posé son geste. Le père de cet enfant... Je me souviens, quand vous avez fait votre intervention en Chambre, le père était présent. Le ministre avait accepté de le rencontrer. Puis on me confirme, là... l'écho que j'ai de mon monde ici avec moi, c'est qu'on me confirme qu'effectivement le ministre de l'Éducation est ouvert à regarder les possibilités dans chacun des milieux.

Vous avez compris, puisqu'on a eu le privilège de parler d'intimidation longtemps ensemble, qu'on ne peut pas être fermé à l'idée. Je ne peux pas être fermée à l'idée de mettre en place un processus qui fait que les parents sont écoutés par quelqu'un d'indépendant. Si c'est le choix du ministre de l'Éducation, je vous dirais que je vais faire... Ce n'est pas mon dossier, je ne peux pas m'engager à faire ce que vous me demandez, mais je peux vous dire que je ne serai jamais celle qui va empêcher un ministre de l'Éducation de poser les gestes pour donner un regard qui pourrait satisfaire les parents du Québec sur le principe de l'autonomie de la personne qui les écoute.

On fait en ce moment une campagne, et vous en faites partie. Vous faites partie des gens à qui je réfère, hein, pour parler d'intimidation. On fait des campagnes pour sensibiliser les jeunes, dire, dénoncer, parler pour celui qui ne veut pas parler, hein, la victime, dénoncer celui qui pose le geste, trouver de l'aide, parce qu'un geste d'intimidation, c'est un geste de trop, puis, pour s'assurer qu'un jeune ne se sent pas lésé dans ses droits, il faut s'assurer qu'il y ait de l'écoute et des interventions qui se font alentour de lui pour l'empêcher d'aller plus loin dans le principe qui fait qu'il ne se sent pas bien dans la situation.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée de Repentigny.

Mme Lavallée : Oui. Donc, on avait vu lors de la sortie que le ministre était ouvert... Vous reconfirmez qu'il y était ouvert, mais est-ce qu'il est en mode action, donc? Parce que c'est un dossier qui touche autant le ministre de l'Éducation que votre dossier, parce que, dans le fond, vous devez travailler ensemble dans ce dossier-là, puisqu'il y a le volet Intimidation puis ce n'est pas que les parents qui devraient avoir accès à cette personne-là, mais le jeune qui ne veut pas parler à ses parents mais qui pourrait avoir envie de parler à une personne qui est neutre, en autant que la personne n'est pas de l'interne. Je pense qu'il faut donner cette apparence de neutralité là.

Est-ce que le ministre, au-delà de l'ouverture, il est déjà en action pour revoir ça?

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : M. le Président, je vais faire une petite correction, puis je la fais en toute affection, auprès de ma collègue : c'est notre dossier. Ce n'est pas mon dossier, l'intimidation, c'est notre dossier. Vous en faites partie depuis le début, mon collègue du PQ en fait partie, l'ensemble de l'Assemblée nationale en fait partie.

Le dossier de l'intimidation, ce n'est pas le dossier d'une personne, c'est le dossier de l'Assemblée nationale à travers les 125 députés. Donc, je vous le dis parce que je l'ai à coeur, le fait qu'on est apolitiques dans ce dossier-là. On ne se picosse pas sur l'intimidation, parce que chacun d'entre nous, comme députés, on a choisi d'embarquer dans le bateau puis de faire suivre les préoccupations. Par contre, je vous dirais à la blague un peu : Prenez vos jambes à votre cou puis allez au salon rouge, parce que mon collègue de l'Éducation, il est là en ce moment, là, et c'est celui qui pourrait le mieux vous répondre sur sa façon de faire le suivi, parce qu'un coup qu'il a dit qu'il embarque, là, je vous le dis, le ministre de l'Éducation qu'on a est vraiment un être que, quand il s'engage dans quelque chose, il y va à 100 milles à l'heure. Alors, je vous le dis parce que je sais que, malheureusement... Puis pour vous c'est malheureux, les crédits sont en même temps, mais il est au salon rouge en ce moment, puis vous pourriez lui poser la question directement, au ministre, quelles sont les mesures qu'il a mises en place pour faire le suivi de votre recommandation.

En ce moment, moi, j'ai toute l'information sur les aînés, je n'ai pas celle que vous me demandez par rapport à l'Éducation.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée, il reste 2 min 30 s.

Mme Lavallée : Oui. Je comprends ce que vous dites lorsque vous dites qu'on a travaillé ensemble, mais il reste que c'est votre collègue au gouvernement, donc, pour moi, vous devriez être notre porte-voix auprès de votre collègue.

Étant donné que, dans ce dossier-là, il y a le volet Intimidation, vous devriez avoir les réponses du ministre. Ne vous inquiétez pas, mon collègue de Chambly va lui poser cette question-là. Je me suis assurée qu'il la pose. Mais je voulais m'assurer que vous, en tant que porte-parole... c'est votre dossier — même si on le travaille ensemble, ça reste votre dossier au niveau du gouvernement — que vous étiez pour suivre le ministre afin de vous assurer que, pour ce volet-là aussi, le dossier du protecteur de l'élève, tel que nous l'avons présenté, suive son chemin, donc c'est important, puis que ça ne demeure pas juste au niveau d'une réflexion, d'une étude, d'un rapport, mais qu'on soit en mode action. Il y a un père qui attend cette réponse-là et il y a d'autres parents aussi. Parce qu'un matin je m'en venais à Québec. J'écoutais l'émission de Paul Arcand, puis il avait fait une ligne ouverte sur ce sujet-là et effectivement il y a beaucoup de parents qui ont appelé et qui avaient des mécontentements puis des irritants avec le système actuel, puis je pense qu'il est temps qu'on revoie peut-être les façons de faire avec les protecteurs de l'élève puis de centraliser ça puis rendre ça beaucoup plus efficace puis qu'on ait aussi un rapport annuel comme le Protecteur du citoyen, un rapport annuel de qu'est-ce qui se passe dans nos écoles, où se situent les plaintes, de quelle façon on gère nos plaintes, de quelle façon on répond, c'est quoi, les délais. On n'a pas ces rapports-là actuellement. Puis je pense qu'autant pour la ministre de la Lutte contre l'intimidation que le ministre de l'Éducation c'est des renseignements qui peuvent nous aider à améliorer et aller plus loin dans les différents dossiers.

Donc, moi, c'était un peu ce dont je voulais vous entretenir ce matin.

Le Président (M. Picard) : Merci. Il reste 45 secondes au groupe. Ça va? Donc, je cède la parole à Mme la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré pour une période de 19 min 30 s.

Mme Simard : Merci, M. le Président. Alors, comme c'est ma première intervention, je vais me permettre de saluer brièvement mes collègues de l'Assemblée nationale mais également la ministre de même que les partenaires et représentants des autres ministères qui l'accompagnent aujourd'hui.

On parle des crédits pour les aînés et de la lutte contre l'intimidation. Je suis très heureuse de voir que ma collègue de Repentigny a abordé le sujet. Je commençais à me demander si on allait en discuter aujourd'hui. Et personnellement je ne pourrais participer à ces crédits sans justement aborder l'un et l'autre des sujets.

Alors, comme nous avons eu le privilège de vous recevoir, Mme la ministre, dans la circonscription de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, pour la MADA, j'aimerais simplement vous donner un peu mon portrait des aînés au Québec. On a entendu parler, depuis le début de cette étude de crédits, de plusieurs éléments les caractérisant, mais pour moi ce sont définitivement des personnes précieuses, ce sont des personnes pour qui il faut effectivement briser l'isolement dont trop d'aînés souffrent actuellement dans notre société.

Vous savez, j'ai longtemps fait du bénévolat auprès des personnes aînées à la suite du décès de ma grand-mère. C'est moi qui l'accompagnais au moment où elle est décédée. Et c'était une façon pour moi de garder le contact avec cette génération-là, cette grand-mère dont j'étais si proche, et je dois vous dire que j'en ai retiré une énorme satisfaction.

D'ailleurs, je pense aussi, humblement, avoir fait du bien à ces personnes-là, qui étaient mes amis, d'où Municipalité amie des aînés. Alors, moi, j'étais une amie des aînés et je suis convaincue qu'un jour je reviendrai faire du bénévolat auprès des personnes aînées. Alors, je m'en voudrais aussi si je participais aux crédits actuels sans souligner que j'ai un grand-père, un jeune parrain, de 100 ans qui, en fait, a célébré ses 100 ans en CHSLD en novembre dernier. Je me plais à le dire, parce que je suis convaincue que lui aussi, comme individu, comme centenaire de notre société, a encore beaucoup à m'apporter. Et d'ailleurs il me le prouve à chacune des rencontres que j'ai avec lui.

• (12 h 10) •

Vous avez dit tout à l'heure que les aînés aiment parler de politique, alors je vous dirais que c'est vrai, c'est ce que je faisais avec ma grand-mère qui est décédée, d'ailleurs, et qui était sa femme. Elle écoutait la période de questions, elle lisait les journaux. Elle était très documentée lorsque je lui parlais, et il m'arrivait même de l'appeler, en m'en venant à l'Assemblée nationale, pour lui dire que je faisais une déclaration de députés. Souvent, elle le savait déjà parce que ma mère lui en avait fait part, mais elle était très assidue, du moins dans les interventions que nous faisons à l'Assemblée nationale.

Alors, ces relations-là, comme celles que j'entretiens et que j'ai entretenues dans le passé avec les citoyennes et les citoyens aînés du Québec, m'ont permis de constater l'immense richesse que ces personnes-là ont pour nous, notre génération, mais pour les plus jeunes également et évidemment la génération qui nous précède. J'y voue un énorme respect, on en a déjà parlé. Également, j'ai fait référence à votre allocution lors du projet de loi n° 115, qui m'a énormément touchée.

Donc, j'ai un énorme respect pour les personnes aînées, et ce, de toutes les manières possibles. Elles ont besoin de ne plus se sentir seules, elles ont besoin aussi d'être accompagnées, et nous devons créer des occasions de partage. Donc, la démarche MADA, Municipalité amie des aînés, crée cette possibilité-là pour eux. Il y a un proverbe que j'aime beaucoup qui est le proverbe africain qui dit qu'un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle, et, pour moi, ça fait tout son sens. Il faut le voir de cette façon-là dans notre société. Il faut les considérer. Ils sont porteurs d'histoire, d'expérience, de sagesse. Bref, ils sont un énorme bagage dont nous devons nous nourrir et évidemment en prendre soin. Donc, je suis totalement d'accord avec la ministre également lorsqu'elle dit que nous avons une obligation morale de les visiter, et non seulement de les visiter, de les écouter, de leur parler et, j'ajouterais, de cohabiter, comme nous l'avons aussi, cette obligation de les soutenir, et c'est ce que fait le gouvernement, donc, et la démarche MADA en est un exemple.

Dans ma circonscription, la démarche MADA est bien implantée. Les quatre MRC de ma circonscription, de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, y participent, soit la MRC de L'Île-d'Orléans depuis 2015, les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré. D'ailleurs, je le disais au départ lorsque j'ai pris la parole, on a eu l'occasion de faire une annonce concernant la MADA ensemble dans la circonscription, précisément à Saint-Joachim, et ça a fait déjà une différence dans le secteur.

Alors, j'aimerais vous permettre, si vous le souhaitez, d'ajouter sur le programme, la démarche de MADA. Après quoi, je vous parlerai de lutte contre l'intimidation.

Mme Charbonneau : Merci, Mme la députée. Puis je vous dis tout de suite : Votre grand-père n'est pas le seul. Alors, on me passe un papier, parce que, vous savez, quand on fait les crédits, nos gens nous donnent de l'information pour pouvoir alimenter, hein, les réponses, alors on m'informe... je les ai demandés en ordre alphabétique, mais ça a l'air qu'ils ne les ont pas, on m'informe qu'il y a 1 757 aînés de plus de 100 ans au Québec, M. le Président. Ce n'est quand même pas rien.

Au Québec, on vieillit et, si tout se passe bien, on vieillit bien, puis on fait tout pour qu'on puisse vieillir chez soi. Mais, avec les années qui s'en viennent, bien, on va en avoir plus, d'aînés, puisque, d'ici 2023, je vous le disais, le balancier va changer, il y aura plus d'aînés au Québec que de jeunes personnes, parce qu'être un aîné, M. le Président, j'aime le répéter, c'est d'être un adulte avec plus d'expérience. Ma collègue est assise à côté d'un aîné. Je vous dirais, ma collègue est assise entre des aînés, et on est présidés...

Des voix : ...

Mme Charbonneau : ...mais oui, parce que j'aime nous le rappeler, hein, puis on est présidés par un aîné. Puis ma collègue est assise en face d'un aîné. Je le dis avec facilité, M. le Président, parce que, pour moi, ce n'est pas...

Une voix : ...

Mme Charbonneau : La ministre, c'est une aînée. Pour la FADOQ, c'est une aînée. Pour d'autres organismes, ce n'en est pas une. Mais, avec 55 ans d'âge, vous avez compris que ça fait au moins cinq ans que je fais partie de la FADOQ et que je suis reconnue comme une aînée.

Je trouve malheureux qu'au Québec se faire dire qu'on est un aîné devient une insulte commune. Pas du tout le cas. Être un aîné, c'est d'être un adulte avec un peu plus d'expérience et être dans une tranche de vie. Quand on a de zéro à cinq ans, on est en petite enfance. Quand on rentre à l'école, on est un étudiant. On est un adolescent quand on est au secondaire. On est un parent quand on a des enfants. Mais être un aîné, c'est une tranche de vie. Puis ce n'est pas un défaut, c'est plutôt un moment où précieusement on a, des fois, plus de temps, on peut en donner et on est surtout quelqu'un qui contribue encore à la société. Donc, quand ma collègue dit : Les aînés sont importants, les aînés n'ont pas tous 100 ans et les aînés devraient être fiers de le dire. D'ailleurs, quand je suis devenue grand-mère, les gens disaient : Tu es beaucoup trop jeune. Il n'y a pas d'âge pour devenir grand-mère. On est juste capable d'aimer plus quand on devient grand-mère.

Donc, M. le Président, je vous le dis, soyez fier quand on vous dit : Vous êtes sûrement un aîné, vous.

Le Président (M. Picard) : Jamais.

Des voix : Ha, ha, ha!

Mme Charbonneau : Ah! mais vous devriez dire avec honneur que vous en êtes un et que vous les représentez bien, puisque vous travaillez pour eux, M. le Président, dans votre circonscription. Vous travaillez même pour les jeunes. Donc, votre savoir-être et votre savoir-faire font en sorte qu'on peut profiter de l'expérience que vous avez, de la vision que vous avez, de l'histoire que vous avez en vous, qui fait de vous un être précieux pour l'Assemblée nationale.

Mais permettez-moi de vous parler de MADA, puisqu'il faut, des fois, rappeler à nos villes que les aînés du Québec ont une place à prendre à l'intérieur des villes. Les MADA, c'est des comités qui sont faits avec les aînés, pour les aînés pour mettre en place, avec notre partenaire politique du milieu, les villes, les conseillers municipaux, des infrastructures qui font en sorte qu'on peut aller plus loin.

Alors, premièrement, la démarche. Il faut faire en sorte qu'on soit reconnu une ville amie des aînés. Cette certification-là, ce qu'elle fait, c'est qu'elle fait en sorte qu'on peut après faire appel au gouvernement pour avoir une subvention, hein, dans le PIQM-MADA pour mettre en place des infrastructures. Ça ressemble à quoi, M. le Président? Bien, c'est fort simple, hein? Ça peut être un banc de plus dans un parc. Pourquoi? Parce que les aînés qui vont au parc, bien, ils aiment bien prendre place, se reposer avant de reprendre le chemin pour aller à la maison. Des fois, c'est un lieu de rencontre. Des fois, c'est une lumière qui clignote un petit peu plus longtemps pour nous permettre de traverser. Des fois, c'est un chemin élargi pour permettre aux quadriporteurs de pouvoir passer soit sur un trottoir ou juste à côté, mais, à chaque fois, M. le Président, à chaque fois qu'une ville investit pour les aînés, ça fait en sorte qu'on investit pour les jeunes familles, parce que la largeur d'un quadriporteur, c'est un petit peu plus large qu'une poussette. Alors, si j'ai fait le chemin pour un quadriporteur, je viens de faire le chemin pour une poussette. Si j'ai fait un piste de circulation pour un quadriporteur, bien, j'ai peut-être aussi fait un chemin pour des bicyclettes, puis des tricycles, puis des gens qui circulent moins vite. Si j'ai mis un banc de plus dans le parc, bien, il peut servir autant à un grand-parent, à un aîné que ça peut servir à une femme enceinte qui accompagne son plus vieux quand il va au parc.

Les villes ont vite compris ce principe-là, qui faisait qu'une reconnaissance MADA leur donnait une volonté mais faisait en sorte que les aînés de leurs milieux pouvaient s'impliquer pour demander des infrastructures supplémentaires. Je vous ai parlé de choses un peu faciles, mais pensons à une infrastructure d'hygiène dans un parc qui fait en sorte que j'ai accès à une chambre de bains plus rapidement que si je retourne sur mon chemin. Pensez aux gens qui veulent traverser la rue, quelquefois, avec une marchette, parce qu'on a besoin de soutien. Bien, la lumière leur donne le temps et la disponibilité de le faire.

Alors, pour le gouvernement du Québec, qui est reconnu comme leader mondial par l'OMS, parce que MADA, c'est aussi ça, c'est une reconnaissance mondiale... fait en sorte qu'on met en place des infrastructures et un soutien financier qu'on partage. Parce qu'on ne dit pas aux villes : On va vous financer le banc. On dit aux villes : Si vous avez un projet, vous en financez une partie, on en finance une partie, puis on devient des partenaires au quotidien pour la qualité de vie des aînés dans les villes et les villages du Québec. Ça se passe de différentes façons. Ça peut même, M. le Président, être des infrastructures d'exercice pour que nos aînés bougent dans leurs milieux puis restent en forme plus longtemps, ça peut être un ascenseur, ça peut être des aménagements de locaux, mais une chose est sûre, c'est qu'à chaque fois qu'une ville reçoit sa reconnaissance MADA vous seriez surpris de voir la lumière dans les yeux du maire... ou de la mairesse qui l'annonce, parce qu'elle sait que tout à coup elle a accès à tout une autre version de sa ville, de ses citoyens pour mettre en place des infrastructures. PIQM-MADA, c'est peut-être quelque chose qui n'est pas très connu de la population, mais pour nos partenaires politiques de proximité, nos villes, nos MRC, c'est quelque chose qui est très, très connu parce que ça leur donne la possibilité d'avoir accès à des sommes et des aménagements.

Donc, chers collègues et chers aînés, soyez fiers de ce qu'on a au Québec parce qu'on veut faire plus puis on veut le faire avec nos partenaires. On ne veut pas le faire tout seuls, parce que sensibiliser la population aux aînés, ça passe aussi par les villes et les villages au Québec.

Le Président (M. Picard) : Merci. Mme la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré.

• (12 h 20) •

Mme Simard : Merci beaucoup, Mme la ministre. Vous savez, on a eu l'occasion de collaborer d'avril 2014 à février 2016 alors que j'ai eu le privilège d'être l'adjointe parlementaire du premier ministre pour la jeunesse, la petite enfance et la lutte contre l'intimidation, alors c'est naturel pour moi de discuter, donc, de ce dernier point pour clore l'étude de crédits en votre compagnie.

Et nous avons eu l'occasion d'entre autres participer au Forum sur la lutte contre l'intimidation. Le premier ministre était présent, évidemment. C'est lui qui le présidait en votre compagnie. Et, au lendemain, le premier ministre a confirmé son intention de lutter contre l'intimidation, et je pense qu'on le démontre depuis de plusieurs façons, sous toutes ses formes, et donc à tous les âges, et a annoncé divers engagements aussi, à ce moment-là, visant à concrétiser cette intention, dont le *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation*, un document sur lequel nous avons pu collaborer également.

Alors, ces engagements-là pour lutter contre l'intimidation. Il y a le prix Ensemble contre l'intimidation qui est remis à chaque année, autour du 2 octobre, rappelant la Journée internationale de la non-violence. Et je sais que c'est un prix auquel vous tenez énormément. Et je comprends pourquoi parce que j'ai eu l'occasion d'assister à la première remise, en 2016, de gens fort inspirants qui avaient des initiatives tout aussi inspirantes. Ensuite, il y a une démarche particulière pour les autochtones. Il y a aussi la création d'un comité d'experts sur la cyberintimidation. Nous les avons rencontrés à quelques reprises. D'ailleurs, ce sont des experts, le nom est juste, et ce sont des personnes extrêmement engagées

également pour lutter contre l'intimidation. Je pense à M. Jasmin Roy, qui est de tous les combats, lorsqu'on parle d'intimidation, entre autres, dans les engagements, les règlements encadrant les ententes de collaboration entre les milieux scolaires et policiers, de même qu'un site Web sur l'intimidation.

Alors, comme je le mentionnais, je sais que le prix intimidation vous tient à coeur particulièrement. La création du prix est décernée par le premier ministre et vise à susciter la mobilisation, donc, afin que de plus en plus de Québécoises et de Québécois interviennent pour créer et encore mieux maintenir des environnements sains et... pour toutes et tous... sécuritaires, pardon, pour toutes et tous. Alors, je vais vous inviter, pour terminer, finalement, ce volet, à nous faire part de vos commentaires en ce qui concerne la lutte contre l'intimidation et des réalisations gouvernementales.

Le Président (M. Picard) : Mme la ministre.

Mme Charbonneau : Merci, M. le Président. Quel privilège, parce que, vous avez raison, c'est un moment unique au Québec où on s'arrête et on donne une reconnaissance à des gens qui se sont engagés à la lutte contre l'intimidation!

Vous avez parlé du moment où on s'est arrêtés, au Québec, hein, où le premier ministre a décidé de nommer quelqu'un pour la lutte contre l'intimidation. Le défi était double, c'était quelque chose qui n'existait pas, mais en plus le premier ministre a mis une emphase particulière en disant... puis je vais vous le dire comme on me l'a dit, M. le Président, il m'a dit : Francine, j'aimerais ça que ce ne soit pas politique. J'aimerais qu'on puisse avoir un dossier qui touche l'ensemble des collègues à l'Assemblée nationale puis qui fasse en sorte que tout le monde s'y engage.

Au départ, j'étais avec mon collègue de Terrebonne et ma collègue de Repentigny, qui est là depuis le début, et puis vous étiez la représentante du premier ministre, section jeunes, pour qu'on puisse parler d'intimidation, et chacun d'entre nous, par notre formation politique, a embarqué sans souci. Je dois nommer la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, qui a aussi embarqué avec nous, parce que Québec solidaire était au rendez-vous aussi.

Une voix : ...

Mme Charbonneau : Ah oui! C'est vrai. Le député de Richelieu. Vous avez raison. Pendant un court temps, le député de Richelieu était avec nous, là, pour le comité.

La volonté, dans le fond, c'est de ne pas juste en parler, c'est de faire que chacun des ministères qu'on a interpellés et organismes puisse s'engager dans le plan et puis qu'une fois par année on puisse s'arrêter puis reconnaître les gens. Et, de ce fait, bien, il y a eu la première version, hein, la première fois où, là, il y avait deux prix, le prix Individu puis le prix Organisation, où, là, on a remis, pour la première fois et des mains du premier ministre, un prix qui reconnaissait les gens qui avaient posé des gestes. Plusieurs critères sont au rendez-vous, puis, oui, vous avez raison de mentionner nos juges, parce que, dans ces juges-là, il y a effectivement M. Jasmin Roy, qui est un partenaire précieux pour la lutte contre l'intimidation, et, de ce fait, bien, la première personne, je pense, que je vais me souvenir pour le reste de l'ensemble du mandat, M. Mathieu Savoie. Si vous en avez la chance, chers partenaires, et, si vous pouvez le faire, chères personnes qui nous écoutez, allez sur un site de recherche, Google, pour ne pas le parler, puis faites «Mathieu Savoie». Vous allez voir, ce jeune homme de Matane a fait un projet exceptionnel pour sensibiliser les jeunes dans nos écoles secondaires. Puis ma collègue de Repentigny tantôt le disait, hein, les écoles secondaires sont très sollicitées par un projet de photo. Et ça a fait en sorte que le projet a fait une lumière sur le principe de l'intimidation et a remis à l'heure le fait que tous les jeunes sont pareils. On est tous différents, mais on est tous pareils à la fois. Et, de ce fait, Mathieu a fait un projet vraiment exceptionnel et se promène, depuis ce temps-là, dans toutes les écoles du Québec pour exposer ses photos, faire un projet avec les étudiants, mettre en place un aménagement qui fait que tout le monde s'y retrouve.

C'est vraiment un projet exceptionnel. Cette année... pas cette année, l'année passée, la deuxième édition, on a rajouté une catégorie, parce qu'on s'est vite aperçus que les écoles rentraient avec beaucoup de projets. Donc, on s'est dit : Pour ne pas biaiser les autres organisations, celles qui viennent de vos comtés, chers collègues... bien, pour ne pas les biaiser, on va faire une autre catégorie qui s'appelle la catégorie Milieu scolaire. Donc, M. le Président, trois catégories : Individu, catégorie Organisation et catégorie Milieu scolaire, ce qui fait que, quand on s'arrête, on peut, dans cette journée-là, présenter trois prix très précis et deux finissants, hein, parce qu'on dit ça comme ça, le premier prix, le deuxième prix, là, mais qui fait en sorte qu'on a là des partenaires importants sur le plancher et dans chacune de nos régions pour parler d'intimidation.

L'année passée, on a eu le privilège... comme finalistes pour la... Individu, il y avait Mariane Beaupré, Martin Larocque, que vous connaissez sûrement, puisqu'il est de tous les instants au niveau de l'intimidation mais aussi dans des émissions de télévision, puis Mme Pascale Poudrette, qui était notre lauréate, qui avait posé des gestes importants dans son environnement. Dans Organisation, on avait la Coalition des familles LGBT. Vous avez compris, juste en le disant, que le principe d'intimidation peut être très, très, très fort dans ce principe-là. Le Service de police de la ville de Montréal et l'AQDR, section Lévis-Rive-Sud, je n'ai pas fait exprès, ils sont vraiment lauréats et ils ont gagné. C'est eux qui avaient gagné, puis vous étiez de la photo. Le milieu scolaire, il y avait... Non, mais je dis ça parce que des fois, hein, on a des horaires de fou. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas être là, mesdames et messieurs, c'est vraiment parce que les horaires sont fous, mais vous aviez réussi à vous libérer, puis j'étais très fière de vous avoir avec nous.

Le milieu scolaire. Il y avait l'école primaire LaRocque, l'école secondaire Otapi et la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys qui avaient été nos gagnants, puisqu'ils avaient fait un projet à travers la commission scolaire. Donc, le rayonnement pour le prix avait été dans l'ensemble de la commission scolaire.

Rapidement, M. le Président, parce que je sens que vous allez me faire signe bientôt. Le lancement pour la troisième édition s'est fait le 7 avril dernier. Donc, les envois sont partis. Je vous dis, chers collègues, que je vous ai signé

une lettre que je vous envoie pour vous dire : Parlez-en, faites la sensibilisation et faites en sorte que vos organisations individuelles, collectives et vos commissions scolaires participent.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre. En terminant, Mme la ministre : je vais probablement me servir de vos propos, lors de la prochaine campagne électorale, sur mon sujet, là. C'était excellent. Donc, je vous remercie énormément.

Mme Charbonneau : Vous devriez, M. le Président, parce que, comme aîné, vous êtes un aîné participant et actif dans la région.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la ministre.

Adoption des crédits

Donc, le temps alloué à l'étude du volet Aînés et Lutte contre l'intimidation des crédits budgétaires du portefeuille Famille étant presque écoulé, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits. Le programme 3, intitulé Condition des aînés, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Une voix : Sur division.

Le Président (M. Picard) : Sur division. Adopté.

Document déposé

En terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition et je vous remercie pour votre bonne collaboration.

La commission suspend ses travaux jusqu'au mardi 2 mai 2017, après les affaires courantes, où elle entreprendra l'étude du volet Condition féminine des crédits budgétaires du portefeuille Économie, Science et Innovation. Bonne fin de journée à tous.

(Fin de la séance à 12 h 29)